



**Nations Unies**

# **Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**

**Assemblée générale**  
**Documents officiels**  
**Soixante-septième session**  
**Supplément n° 1**



**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-septième session  
Supplément n° 1

# **Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**



Nations Unies • New York, 2012



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1
II. Activité de l'Organisation. . . . .	3
A. Promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable . . . . .	3
1. Accélérer la marche vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement . . . . .	3
2. Nouvelle voie tracée par la Conférence Rio +20 . . . . .	4
3. Changements climatiques : un chantier de plus en plus urgent. . . . .	5
4. Énergie durable pour tous . . . . .	6
5. La crise mondiale de l'emploi . . . . .	6
B. Paix et sécurité internationales. . . . .	7
1. Prévention des conflits, processus de paix, transition démocratique et élections . . . . .	7
2. Maintien de la paix . . . . .	9
3. Consolidation de la paix. . . . .	11
4. Implication d'enfants dans les conflits armés. . . . .	11
C. Développement de l'Afrique . . . . .	12
D. Promotion des droits de l'homme . . . . .	12
E. Coordination efficace de l'action humanitaire . . . . .	14
F. Promouvoir la justice et le droit international . . . . .	15
G. Désarmement. . . . .	16
H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. . . . .	17
I. Renforcer l'Organisation . . . . .	18
III. Conclusion . . . . .	21
Annexe	
Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2012) : tableaux statistiques . . . . .	22



---

## Chapitre I

### Introduction

1. Réunis par leur attachement à des idéaux et des principes communs, les dirigeants d'États du monde entier posaient voici 70 ans la première pierre de ce qui allait devenir l'Organisation des Nations Unies. Dans une déclaration signée le 1<sup>er</sup> janvier 1942, ils proclamaient leur volonté de défendre la vie, la liberté, l'indépendance des États, la liberté de religion, les droits de l'homme et la justice. Consacrés dans la Charte des Nations Unies, les principes qui les inspiraient fonderont la triple vocation de l'Organisation : paix et sécurité, développement, promotion des droits de l'homme.

2. Le monde d'aujourd'hui ne ressemble guère à celui de la Déclaration des Nations Unies. De nos jours, l'humanité doit faire face à une multiplicité de menaces nouvelles d'ampleur planétaire, dont les conséquences funestes des changements climatiques, les inégalités croissantes entre populations et couches de population, la raréfaction des ressources, la propagation rapide des maladies infectieuses et le terrorisme. Pour les Membres de l'ONU, il n'y a aucun doute : l'Organisation a la légitimité, l'assise, le capital de compétences et la force de mobilisation qu'appelle cette entreprise titanesque.

3. Tout se tient : ce qui se passe dans le domaine de la paix et de la sécurité n'est pas sans incidences durables sur la marche du développement et l'épanouissement des droits de l'homme, et vice-versa. De cette interdépendance, l'actualité récente nous donne des exemples éloquentes. Au cœur du conflit qui va en s'aggravant entre le Soudan du Sud et le Soudan, l'accès à l'eau et à l'énergie et l'utilisation des terres sèment l'instabilité un peu partout en Afrique et au Moyen-Orient. En Somalie, la déliquescence de l'État, qui explique en partie la gravité et l'ampleur de la famine, vient hypothéquer sérieusement l'aide humanitaire internationale. L'accident nucléaire survenu au Japon et les inondations dévastatrices en Thaïlande ont coupé des chaînes logistiques mondiales, retardant partout la relance économique. Au Nigéria, de dangereux fanatiques ont attaqué l'Organisation des Nations Unies qui est pourtant au service de la paix, de la prospérité et de la justice pour tous.

4. Aujourd'hui, le monde a également ceci de singulier qu'il envisage différemment le temps de l'action aux niveaux national et international. Le temps s'accélérait, force nous est de réagir plus vite dans les domaines de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme tout autant que dans celui du développement. On le voit bien à la rapidité avec laquelle la crise alimentaire, énergétique et financière est venue lamener tant d'années d'acquis du développement, occasionnant émeutes et troubles politiques.

5. Encore que son attachement aux grands principes qui ont inspiré la Déclaration de 1942 ne se soit jamais démenti, l'Organisation ne parviendra à traduire ces principes dans les faits que si elle s'astreint à un programme à la mesure des ambitions dont ils sont porteurs.

6. Comme il ressort des grandes orientations biennales, dans sa vie de tous les jours, l'Organisation ordonne son action autour des huit axes définis par les États Membres en 1998. De mon premier mandat, je tire par ailleurs cet enseignement que l'ONU doit entreprendre encore de mieux coordonner ses activités dans l'ensemble de ses domaines d'intervention pour pouvoir exécuter comme il se doit plus de 9 000 mandats à elle assignés par les États Membres. À cette fin, j'ai proposé au

début de mon second mandat un programme d'action pour les cinq prochaines années, qui distingue cinq priorités : 1) promouvoir le développement durable; 2) encourager la prévention; 3) mettre l'innovation et l'expansion des activités au cœur de notre vocation au service d'un monde plus sûr; 4) accompagner les pays en transition; 5) agir de concert avec les femmes et les jeunes et dans leur intérêt. J'y vois des domaines où l'action concertée de l'ONU, des autres organismes des Nations Unies et des États Membres contribuera à la meilleure exécution des mandats.

7. Je retiens également deux moyens propres à nous permettre d'aller de l'avant dans chacun des cinq domaines prioritaires susmentionnés : d'une part, tirer pleinement parti des partenariats dans tous les secteurs d'activité de l'ONU et, d'autre part, renforcer le système des Nations Unies, ce qui exige notamment d'optimiser l'exécution des mandats et de faire davantage avec des moyens réduits en faisant appel à l'innovation et à des initiatives de gestion du changement.

8. Même s'il est encore tôt, on a d'ores et déjà dégagé des acquis dans la mise en œuvre du programme d'action : nous avons atteint avant l'heure certaines cibles essentielles des objectifs du Millénaire pour le développement; mon initiative Énergie durable pour tous a suscité une forte mobilisation; des initiatives de prévention des catastrophes et des conflits ont vu le jour; l'Organisation fait preuve d'innovation dans la poursuite de sa vocation première : à preuve, par exemple, ce qu'elle fait pour bâtir la société civile dans les pays relevant de conflit ou de crise; j'ai pris diverses initiatives de gestion du changement tendant à renforcer le fonctionnement de l'Organisation.

9. L'ONU ayant le souci de la viabilité écologique, j'ai voulu que le présent rapport soit diffusé sous une forme dématérialisée, pour en faire la porte de l'univers en ligne des Nations Unies, des exemplaires imprimés pouvant cependant en être mis sur demande à la disposition de tout État Membre.



---

## Chapitre II

### Activité de l'Organisation

#### A. Promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable

10. Créer les conditions du développement durable : tel est le pari le plus redoutable que la communauté internationale doit tenir de nos jours. Nous savons ce qu'il nous faut faire : éliminer la misère noire, protéger notre planète et susciter une croissance économique qui profite à tous sans exclusive.

##### 1. Accélérer la marche vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

11. Nous sommes à trois ans de l'heure de vérité : celle du bilan des objectifs du Millénaire pour le développement. La communauté internationale a fait des progrès considérables dans bien des domaines : elle a ainsi fait reculer la pauvreté dans le monde; ouvert plus grandes les portes de l'enseignement primaire à tous les enfants; fait reculer la mortalité maternelle et post-infantile; généralisé l'accès au traitement du VIH et sorti plus de populations des taudis. Elle a encore à son actif ceci qu'elle a atteint certaines cibles avant l'heure : ainsi 89 % de la population mondiale ont désormais accès à l'eau potable et la proportion de cette population vivant dans la pauvreté extrême a été réduite de moitié. Par ailleurs, plus de 200 millions d'habitants de taudis ont de meilleures conditions de vie – ce qui représente le double de la cible fixée pour 2020 – et les filles sont désormais aussi nombreuses que les garçons à fréquenter l'école primaire. Ces acquis n'auraient pas été possibles sans la volonté bien arrêtée des gouvernements et les choix politiques plus éclairés qu'ils ont arrêtés.

12. Cependant, les progrès sont inégaux et les inégalités se creusent, singulièrement en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. L'insécurité alimentaire et la malnutrition sévissent. Si l'accès aux soins de santé et à l'éducation s'améliore, la qualité des services laisse à désirer dans de nombreuses régions. Que l'on ait atteint la cible de l'eau potable ne doit pas cacher ceci que l'on est encore très loin de nos objectifs en matière d'assainissement, ou que la qualité de l'eau a empiré dans certaines régions. L'année dernière, le volume de l'aide publique au développement s'est contracté pour la première fois depuis bien des années, cependant que le protectionnisme gagne du terrain.

13. Bref, alors que nous entrons dans la dernière ligne droite vers 2015, il nous faut tenir le cap dans la discipline. Dans cette perspective, l'Organisation redouble d'efforts pour aider les pays à réaliser l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement et à mieux se préparer à faire face aux désordres climatiques, économiques et sociaux. Cette mobilisation trouve son expression notamment dans des initiatives mondiales (Toutes les femmes, tous les enfants; le Plan mondial pour éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants à l'horizon 2015 et maintenir leurs mères en vie; Renforcer la nutrition; les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale) et des mesures tendant spécialement à aider les pays à se doter de capacités; ainsi, le cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

ou à se développer dans tel ou tel secteur, par exemple à améliorer leurs méthodes de collecte et d'analyse des statistiques nationales.

14. Pour asseoir le développement dans la durée, il est essentiel de réduire les risques de catastrophe. L'Assemblée générale ayant adopté sa résolution 66/199 le 22 décembre 2011, l'Organisation a entrepris d'élaborer un nouveau cadre de réduction des risques de catastrophe qui viendra remplacer, en 2015, le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : « Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes ». Elle a également mobilisé des réseaux de parlementaires, de responsables locaux, d'entreprises et d'autres partenaires au service d'actions de sensibilisation à cette entreprise.

15. Autre nouveauté majeure, l'Organisation vient de se doter de dispositifs de contrôle du respect des engagements souscrits vis-à-vis des objectifs du Millénaire pour le développement, dont un cadre de mise en œuvre intégrée, une Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant, de suivi des ressources et des résultats, et un cadre de suivi mondial en matière de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles assorti d'objectifs non contraignants.

16. L'Organisation a continué d'œuvrer à l'autonomisation des femmes, dans laquelle elle voit un moyen d'atteindre plus rapidement l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement. Créée en 2010, ONU-Femmes a pour mission non seulement de diriger et de coordonner les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, mais aussi de veiller à ce que les différents organismes respectent leurs obligations en la matière. Au cours de l'année écoulée, ONU-Femmes a axé ses travaux sur l'égalité des sexes envisagée dans tous ses aspects, notamment en encourageant la participation des femmes à la vie politique comme électrices, candidates ou élues, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et en poursuivant sa campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles ».

## **2. Nouvelle voie tracée par la Conférence Rio +20**

17. À toutes les initiatives que je viens d'évoquer, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), à l'occasion de laquelle les États Membres ont réaffirmé leur volonté d'emprunter le chemin du développement durable, viendra imprimer un nouvel élan, ce qui ne manquera pas d'influer sur les choix futurs de l'Organisation et de ses Membres, s'agissant en particulier d'arrêter le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

18. La Conférence a posé un certain nombre de jalons importants. Dans le document final, intitulé « L'avenir que nous voulons », les États Membres sont convenus de fixer des objectifs de développement durable de portée mondiale et ont amorcé la réflexion qui, faisant fond sur les objectifs du Millénaire pour le développement, doit être conduite en étroite coordination avec les travaux menés dans la perspective de l'après-2015, notamment par mon Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015.

19. À Rio, les États Membres ont également décidé d'œuvrer à créer un fonds global pour l'environnement et de fournir à chaque pays l'assistance technique qui lui permettra de se donner une économie verte adaptée à sa situation. Ils se sont par

ailleurs donné pour programme de dégager des indicateurs de progrès plus généraux qui viendraient compléter le produit intérieur brut et ont arrêté un cadre décennal de programmes de promotion de modèles de production et de consommation durables. Ils ont en outre rappelé que développement durable et respect des droits de l'homme sont indissociables.

20. Les dirigeants du monde ont décidé de créer un Forum politique intergouvernemental mondial de haut niveau qui viendra remplacer la Commission du développement durable et de renforcer et de revaloriser le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Ils ont aussi décidé d'amorcer un processus de négociation intergouvernementale sous les auspices de l'Assemblée générale et de réfléchir à des stratégies de financement du développement durable. Ils m'ont demandé de proposer à l'Assemblée générale divers choix, l'idée étant de créer un mécanisme de facilitation ayant vocation à favoriser la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement.

21. La Conférence a par ailleurs suscité nombre d'engagements unilatéraux et un partenariat mondial autour du développement durable regroupant la société civile, le secteur privé et divers grands groupes et organisations internationales. Jamais autant d'entreprises ne s'étaient ainsi mobilisées au service d'une grande conférence des Nations Unies. Plus de 1 000 chefs d'entreprise venus d'une centaine de pays ont participé au Forum sur le développement durable des entreprises Rio +20 et souscrit aux priorités que sont l'énergie durable, le climat, l'eau, l'alimentation et l'autonomisation des femmes.

### **3. Changements climatiques : un chantier de plus en plus urgent**

22. Ce n'est pas parce que le changement climatique ne fait plus la une des journaux, surtout depuis la Conférence de Durban, que la crise s'est éloignée. D'après l'Organisation météorologique mondiale, les émissions de dioxyde de carbone qui ont atteint un niveau record continuent d'augmenter. L'Agence internationale de l'énergie nous a mis en garde : s'interdire d'opérer les révisions déchirantes qui s'imposent, c'est s'enfermer dans une logique énergétique prisonnière du carbone, faite d'insécurité, d'inefficience. Le changement climatique a d'ores et déjà un impact considérable sur les habitants de la planète. Plus fréquents, les phénomènes météorologiques extrêmes sont de plus en plus violents. En 2011, les inondations qu'a connues le Brésil ont été les plus meurtrières de son histoire et celles survenues en Thaïlande ont été, pour ce pays, la catastrophe naturelle la plus coûteuse de tous les temps. Près de 106 millions de personnes ont souffert des inondations et 60 millions de la sécheresse dans le monde.

23. Trois acquis majeurs sont à mettre à l'actif de la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Durban en 2011 : premièrement, elle a reconduit le Protocole de Kyoto; deuxièmement, elle a sanctionné les plans d'atténuation de 89 pays à l'horizon 2020 et, enfin, elle a permis de dégager entre les gouvernements, un accord pour la négociation d'un cadre juridique équitable d'application mondiale d'ici à 2015.

24. À l'évidence, force est à la communauté internationale de concilier l'impératif qu'il y a à s'adapter aux changements climatiques et à en atténuer les effets d'une part et l'exigence d'accompagner les politiques de croissance des pays en développement d'autre part. Pour tenir ce pari, elle doit mobiliser plus de ressources

financières et technologiques qu'elle ne l'a jamais fait, surtout en faveur des groupes de pays les plus sinistrés et les plus vulnérables que sont les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ayant créé le Fonds vert pour le climat, les gouvernements sont sur le point de mettre en place le mécanisme pour les technologies relatives aux changements climatiques prévu par la Convention-cadre. De nombreuses initiatives conduites ou soutenues par l'Organisation et ses États Membres font leur chemin. Le secteur privé concourt désormais à des entreprises d'atténuation et de plus en plus à des mesures d'adaptation.

25. Je suis décidé à œuvrer, aux côtés des États Membres, à mobiliser les ressources qu'il faut et à voir se dégager, d'ici à 2015, un accord mondial contraignant à la mesure des menaces climatiques et de l'ampleur des dégâts causés, comme il en a été décidé à Durban.

#### **4. Énergie durable pour tous**

26. Sans énergie durable – c'est-à-dire accessible, plus propre, à meilleur rendement et moins coûteuse – point de développement durable. Aussi, ai-je lancé l'initiative multipartite Énergie durable pour tous à laquelle j'assigne trois objectifs à savoir a) garantir à tous un accès à des services modernes de distribution d'énergie, b) doubler le taux d'amélioration du rendement énergétique, c) doubler la part des énergies renouvelables dans l'offre mondiale, objectifs qui, pris ensemble, devraient aider le monde à se mettre à l'école de l'énergie durable d'ici à 2030.

27. Au mois d'avril, j'ai publié mon Programme d'action mondial. J'y propose la voie à suivre pour traduire cette ambition dans la réalité et de faire de l'ONU le lieu où les forces vives des pays développés et des pays en développement viendront souscrire des engagements audacieux, susciter de nouveaux partenariats public-privé et mobiliser les investissements considérables nécessaires pour changer les habitudes énergétiques dans le monde. Tel est le modèle de partenariat de l'avenir.

28. Mon initiative porte déjà des fruits. Plus de 50 pays en développement y ont déjà souscrit et d'autres sont sur le point de leur emboîter le pas. J'ai mobilisé des dizaines de milliards de dollars à l'appui des trois objectifs susévoqués et suscité des centaines de démarches et d'engagements dans ce sens. Cette solidarité publique et privée devant bénéficier à plus d'un milliard de personnes, j'encourage tous nos partenaires à apporter leur concours à cette entreprise capitale.

#### **5. La crise mondiale de l'emploi**

29. La crise mondiale de l'emploi a été propulsée au devant de la scène internationale par le jeu conjugué de la récente crise économique et des troubles du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Le chômage gagne du terrain dans nombre de régions du monde, en particulier chez les jeunes. D'après l'Organisation internationale du Travail, le taux de chômage est trois fois plus élevé chez les jeunes que dans le reste de la population et plus de 75 millions de jeunes sont sans emploi dans le monde. Qui plus est, la précarité gagne du terrain, l'emploi à temps partiel, temporaire et informel prenant le pas sur l'emploi stable à plein temps. L'Organisation des Nations Unies s'est intéressée à la question lors de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social, dont le débat thématique et le dialogue de haut niveau ont été l'occasion d'une réflexion sur des choix de principe et approches autres, l'idée étant de promouvoir l'emploi productif et décent car les

politiques ont une marge de manœuvre plus réduite et il faut préserver l'environnement. De la Déclaration ministérielle (voir A/67/3/Rev.1, chap. IV.F), issue de cette réflexion, il ressort que le plein emploi productif et le travail décent pour tous, à commencer par les femmes et les jeunes, doivent occuper une place de choix dans les politiques nationales et le programme de l'ONU en matière de développement.

30. Dans cette perspective, l'Organisation entreprendra d'élaborer d'autres programmes et d'aider les États Membres à se donner des politiques créatrices d'emplois.

## **B. Paix et sécurité internationales**

31. Depuis quelques années, les conflits deviennent de plus en plus complexes. Leurs causes se sont diversifiées, et des acteurs non étatiques y sont plus fréquemment impliqués. Un regard sur ce que les Nations Unies ont entrepris et obtenu durant l'année écoulée dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales permet de mesurer l'ampleur et la diversité des activités en cours. Il montre aussi à l'évidence que les ressources humaines et les moyens matériels et financiers affectés à ces activités ne sont guère à la mesure des besoins. Faute des ressources nécessaires, qu'il importe de mobiliser en répartissant équitablement la charge correspondante entre les États Membres, l'Organisation risque de se trouver dans l'incapacité de répondre aux demandes et aux attentes de ceux-ci.

32. Depuis septembre 2011, l'Organisation a pris part à plus de 20 processus de paix, facilité la transition démocratique en cours dans plusieurs États arabes, participé aux préparatifs et aidé au déroulement d'élections dans plus de 50 États Membres et travaillé à la consolidation de la paix dans le cadre de 16 opérations de maintien de la paix et de 18 missions politiques, avec le concours des équipes de pays des Nations Unies.

### **1. Prévention des conflits, processus de paix, transition démocratique et élections**

33. L'Organisation s'est attachée à renforcer tous les moyens qui lui sont indispensables pour des interventions rapides de prévention des conflits, notamment l'équipe de réserve pour l'appui à la médiation, le fichier de médiateurs et le dispositif d'affectation spéciale de fonctionnaires du Siège. Depuis juillet 2011, l'équipe de réserve a été sollicitée 56 fois, et au moins 37 médiateurs figurant au fichier ont été mis à contribution. L'Organisation est maintenant capable de déployer sur le terrain des experts, des moyens de soutien logistique et d'autres ressources en un temps record, souvent moins de 72 heures. Les trois bureaux régionaux établis, respectivement, en Afrique de l'Ouest, en Asie centrale et en Afrique centrale, jouent un rôle essentiel lorsque l'aggravation des tensions, telle flambée de violence ou telle crise politique nécessite une intervention rapide.

34. Accompagner la transition démocratique en cours dans le monde arabe a été au premier plan des préoccupations de l'Organisation pendant l'année écoulée. En Égypte et en Tunisie, l'ONU a fourni une assistance technique et des services d'expert pour l'organisation d'élections. L'élection des membres de l'Assemblée constituante qui a eu lieu en Tunisie en octobre dernier et les élections législatives et présidentielle qui se sont déroulées en Égypte, respectivement, de novembre 2011 à

février 2012 et en mai et juin 2012, sont des étapes décisives de l'évolution démocratique de ces deux États.

35. En Libye, la médiation de mon Envoyé spécial a ouvert la voie à la pleine participation de l'ONU et des organisations régionales à la recherche d'une issue pacifique et leur a permis de s'attaquer aux problèmes humanitaires. Étant bien préparée, l'Organisation, à la demande du Conseil de sécurité, a pu mettre sur pied rapidement une mission d'appui suffisamment souple pour s'adapter à l'évolution des besoins. Des spécialistes des opérations électorales ont été envoyés à Tripoli en septembre 2011 pour aider aux préparatifs d'élections démocratiques, les premières depuis près de 50 ans, qui se sont déroulées le 7 juillet 2012, pour l'essentiel sans incident et dans la transparence.

36. Au Yémen, afin d'aider à résoudre la crise politique et d'empêcher que la situation ne s'aggrave encore, mon Conseiller spécial, dans l'exercice de ses bons offices, s'est attaché à favoriser le dialogue et à renforcer la confiance entre toutes les parties. Son action, entreprise en étroite collaboration avec, notamment, le Conseil de coopération du Golfe et le Conseil de sécurité, a abouti à la signature, le 23 novembre 2011, d'un accord sur la transition politique. Dans le cadre de cet accord, l'ONU a appuyé l'organisation d'élections qui, ayant eu lieu dans de bonnes conditions le 21 février, ont permis la passation pacifique des pouvoirs. L'Organisation s'emploie à ce stade à faciliter la tenue à bref délai d'une conférence nationale de dialogue sans exclusive.

37. La crise qui continue de sévir en République arabe syrienne risque de s'étendre à toute la région. Les tentatives de règlement politique ont jusqu'à présent été tenues en échec par le refus des parties de renoncer à la violence, voire leur propension à surenchérir, au mépris quasi total du sort des civils, et par la persistance de divisions entre les membres du Conseil de sécurité. Le 2 août, j'ai dû, à mon grand regret, annoncer que M. Kofi Annan se démettait de ses fonctions d'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie. Le 3 août, l'Assemblée générale a adopté, au sujet de la situation en République arabe syrienne, une résolution par laquelle elle a encouragé le Conseil de sécurité à examiner les mesures qu'il y aurait lieu de prendre, m'a demandé, ainsi qu'à tous les organismes compétents des Nations Unies, d'appuyer les efforts déployés par l'Envoyé spécial conjoint pour parvenir à un règlement politique de la crise, et m'a prié de lui rendre compte sous 15 jours de l'application de la résolution. L'escalade de la violence a empêché la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne, nouvellement créée, d'exécuter pleinement le mandat à elle assigné de contrôler la cessation de la violence armée et de faciliter la mise en œuvre de la proposition en six points de l'Envoyé spécial conjoint, cependant que certains membres du Conseil de sécurité réclament le retrait de celle-ci. L'Organisation reste néanmoins résolue à user des ressources de la diplomatie pour faire cesser la violence et parvenir à un règlement politique, dirigé par les Syriens et conforme aux aspirations légitimes du peuple syrien à la démocratie. Pour que pareille entreprise puisse réussir, il est indispensable que les parties acceptent le dialogue et puissent compter sur le soutien fermement solidaire de la communauté internationale.

38. En Iraq, l'ONU continue de promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale, s'attachant en particulier à faciliter le règlement des

différents concernant la délimitation de certaines circonscriptions, ce qui l'a amenée à s'intéresser au statut de Kirkouk.

39. En Somalie, les principales parties prenantes ont signé en septembre 2011 la feuille de route pour l'achèvement de la transition, à la suite de quoi l'ONU a établi un bureau permanent à Mogadiscio. L'Organisation aide le Gouvernement somalien à réaliser les objectifs prioritaires de la transition : rédaction d'une constitution, réforme des institutions fédérales et mise sur pied d'une autorité politique nationale représentative de toutes les tendances. Parallèlement, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a fourni à celle-ci un soutien logistique et donné à la Commission de l'Union africaine des conseils techniques et des avis d'expert sur la gestion de l'AMISOM.

40. À la suite des coups d'État survenus au Mali (en mars 2012) et en Guinée-Bissau (le 12 avril), mes Représentants spéciaux dans la région ont, à la demande des États Membres concernés, apporté leur soutien au processus de médiation engagé à l'initiative de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue de faciliter le rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel. Aux Maldives, j'ai exercé mes bons offices afin d'encourager les membres du Gouvernement et les chefs des partis politiques à résoudre par le dialogue et le consensus la crise politique au cours de laquelle le Vice-Président a pris le pouvoir en remplacement du Président. À Madagascar, le concours apporté par l'ONU à l'action entreprise à l'échelon régional a facilité l'adoption, en septembre 2011, d'une feuille de route politique dont la mise en œuvre doit conduire à des élections. Au Malawi, après les violents affrontements politiques et l'agitation sociale de juillet 2011, j'ai chargé un facilitateur de favoriser le dialogue entre le Gouvernement et les organisations de la société civile, dialogue qui a abouti en mars 2012 à un accord entre les parties sur une feuille de route pour la période de transition.

41. Au Népal, l'action de l'Organisation a consisté principalement à encourager le règlement de la question de l'intégration des combattants maoïstes à l'armée népalaise et à aider à la rédaction de la constitution.

42. Au Myanmar, je vois des signes encourageants dans les réformes entreprises sous l'autorité du Président Thein Sein et dans l'action menée par Aung San Suu Kyi pour faire progresser l'évolution vers la démocratie, favoriser la réconciliation nationale et promouvoir le respect des droits de l'homme et l'état de droit. Le processus engagé reste cependant fragile, et bien des obstacles devront encore être surmontés avant que le pays puisse être assuré du succès de la transition démocratique et de la réconciliation politique. Les Nations Unies se tiennent prêtes à apporter leur soutien au Myanmar, et je suis moi-même tout disposé à envisager des formules novatrices et souples qui me permettront d'exercer mes bons offices en parfaite intelligence avec le Gouvernement et avec son entière coopération.

## **2. Maintien de la paix**

43. Les soldats de la paix des Nations Unies ont été très sollicités durant l'année écoulée. Dans les hauteurs du Golan, dans le sud du Liban, à Chypre, au Jammu-et-Cachemire et au Sahara occidental, ils ont contrôlé la cessation des hostilités pendant que se poursuivait la recherche de solutions politiques durables. Les Casques bleus ont fait œuvre utile lors des élections qui ont eu lieu en 2011 en Haïti, au Libéria et en République démocratique du Congo. Ils ont apporté leur

contribution à la stabilisation politique et à la protection des civils en Côte d'Ivoire, en Haïti, au Libéria, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Ils ont de plus aidé les États à renforcer leurs moyens et à prendre des mesures initiales de consolidation de la paix dans les domaines suivants : facilitation des processus politiques, droits de l'homme, police, justice, affaires pénitentiaires, réforme de l'appareil de sécurité, désarmement, démobilisation et réinsertion, lutte antimines et affaires civiles.

44. Une nouvelle mission de paix, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a aidé les autorités nationales à prévenir ou contenir les affrontements intercommunautaires dans l'État de Jonglei et à gérer les déplacements de population qui en résultent. Dans la région contestée d'Abyei, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), elle aussi nouvellement créée, a facilité la coexistence pacifique des communautés, empêché la recrudescence de la violence armée et protégé les civils, en attendant que soit réglé le différend territorial qui oppose le Soudan au Soudan du Sud. L'Organisation a également appuyé la mise en place d'un Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance le long de la frontière qui sépare le Soudan du Soudan du Sud. La FISNUA, la MINUSS et mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud ont apporté leur concours au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, qui dirige la négociation des accords à conclure à la suite de la partition.

45. Après avoir procédé aux études demandées par le Conseil de sécurité, le Secrétariat ajustera les effectifs et la structure des opérations ou missions en cours en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, au Darfour, en Haïti, au Liban et au Libéria pour la période 2012-2014. Ces ajustements devraient permettre à l'Organisation de mieux répondre aux difficultés nouvelles survenant sur le terrain et à l'évolution des besoins des autorités nationales. Au Timor-Leste, la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), le Gouvernement et ses partenaires internationaux de développement préparent le retrait de la Mission, prévu pour la fin de l'année suivant l'achèvement du cycle électoral en cours.

46. Afin de pouvoir répondre à l'expansion de la demande en dépit des moyens limités dont elle dispose pour le maintien de la paix, l'Organisation a entrepris de développer et d'intensifier sa collaboration stratégique et opérationnelle avec des organisations telles que l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation du Traité de sécurité collective, la CEDEAO et l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Afrique de l'Est. Elle a, l'an dernier, ouvert à Bruxelles un bureau de liaison pour la paix et la sécurité.

47. Soucieuse d'accroître encore l'efficacité de son action au service de la paix et de la sécurité, l'Organisation, d'ici à la fin de l'année, achèvera de définir des normes communes applicables, notamment, aux bataillons d'infanterie et aux officiers d'état-major, et mettre la dernière main à la nouvelle stratégie de lutte antimines des Nations Unies; elle achèvera également la réalisation d'un vaste programme de formation des unités de police constituées. L'Organisation a entrepris de revoir son système de constitution des forces afin de mieux l'adapter aux besoins actuels. Elle a progressé dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée d'appui aux missions, dont l'application commence déjà à produire les gains attendus d'efficacité et d'efficience, comme en témoigne la rapidité avec laquelle les nouvelles opérations lancées au Soudan du Sud, en Libye et en République arabe



syrienne ont pu être mises sur pied. Des pratiques novatrices, telles que l'exploitation à l'échelle régionale des avions et hélicoptères affrétés pour les opérations de paix et de sécurité, ont déjà permis, pour la période allant jusqu'à la fin juin 2011, de réduire d'environ 61 millions de dollars les frais de location de matériel de transport aérien.

### 3. Consolidation de la paix

48. L'action poursuivie résolument par la Commission de consolidation de la paix ainsi que l'exécution des programmes financés par le Fonds pour la consolidation de la paix ont contribué de façon décisive à la stabilisation de la situation dans les pays qui ont présenté des demandes d'assistance.

49. En Guinée et au Libéria, la Commission s'est fondée sur les déclarations d'engagements réciproques pour orienter son action et s'attaquer aux problèmes cruciaux de consolidation de la paix. Dans le cas du Libéria, elle a concentré son attention sur la réalisation accélérée des objectifs fixés par la Mission des Nations Unies au Libéria, exploitant à cette fin les effets synergiques de sa coopération avec le Fonds pour la consolidation de la paix et collaborant étroitement avec les organismes des Nations Unies présents sur le terrain. La Commission a également développé ses partenariats avec les organismes régionaux à l'occasion d'une réunion de haut niveau, organisée en novembre 2011 à Kigali en collaboration avec le Gouvernement rwandais et la Banque africaine de développement, et consacrée à des échanges de données d'expérience.

50. En 2011, le Fonds pour la consolidation de la paix a alloué au total 99,4 millions de dollars. Les États suivants ont bénéficié d'importantes subventions : le Burundi, pour la réinsertion des victimes du conflit; la Côte d'Ivoire, pour le rétablissement de l'autorité de l'État sur les régions touchées par le conflit; le Guatemala, pour l'intensification de la réforme de l'appareil judiciaire; la Guinée, pour le démarrage de la réforme de l'appareil de sécurité; le Kirghizistan, pour le soutien aux mesures de consolidation de la paix prises à la suite des affrontements interethniques de juin 2010; et le Libéria, pour l'aide à la consolidation de la sécurité et de l'appareil judiciaire. Afin de promouvoir la transversalisation du paritarisme et d'accroître le soutien aux mesures de consolidation de la paix intégrant la perspective hommes-femmes, une initiative de promotion de l'égalité des sexes, financée à hauteur de 5 millions de dollars par le Fonds pour la consolidation de la paix, a été prise en 2011 dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action en sept points des Nations Unies sur la participation des femmes à la consolidation de la paix.

51. À l'exception de la Guinée-Bissau, où les troubles politiques ont repris après le coup d'État militaire d'avril 2012, aucun des 17 États admis depuis 2007 au bénéfice du financement accordé par le Fonds n'est retombé dans un conflit généralisé ou n'a été réduit au sort d'État failli. Les États Membres et les donateurs ont renouvelé leur engagement en faveur du Fonds lors de la réunion annuelle des parties prenantes, qui a eu lieu en novembre 2011.

### 4. Implication d'enfants dans les conflits armés

52. Alors que l'Organisation et ses États Membres s'emploient ensemble à prévenir ou régler les conflits, nous ne devons pas perdre de vue un problème majeur : celui des enfants dans les conflits armés. Jusqu'à présent, 19 des parties

signalées dans mon rapport annuel sur les enfants dans les conflits armés comme recrutant des enfants-soldats ont souscrit à des plans d'action proposés par les Nations Unies. C'est notamment grâce à la mise en œuvre de ces plans que les parties en question ont retiré de leurs forces plus de 40 000 enfants. De graves problèmes subsistent néanmoins, dont l'insuffisance des moyens de financement des programmes à long terme de réinsertion sociale des enfants et le refus de certaines parties de souscrire aux plans d'action proposés par l'ONU. J'engage tous les États Membres à prendre des mesures pour protéger les enfants des violations graves de leurs droits auxquelles ils peuvent être exposés en cas de conflit.

### **C. Développement de l'Afrique**

53. L'Afrique est restée au centre des préoccupations de l'Organisation durant l'année écoulée. Bien que le continent africain ait à son actif une vigoureuse croissance économique et que le nombre de ses habitants vivant dans le dénuement semble en diminution, les progrès ne sont pas uniformément partagés. Les taux de chômage demeurent élevés et, dans des régions clefs, la persistance de conflits armés compromet les perspectives de développement.

54. En étroite collaboration avec l'Union africaine et son programme de mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, ainsi qu'avec le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, l'Organisation aide les pays africains à réaliser leurs objectifs prioritaires de développement. Elle a conclu des partenariats avec les gouvernements intéressés portant sur la réalisation de projets de nature à maximiser l'utilité du financement du développement, entrepris dans des domaines tels que la gestion écoviable des forêts, et sur la promotion et le renforcement de la participation des citoyens à la gouvernance et à l'administration des affaires publiques.

55. L'Afrique compte de nombreux pays qui ont des besoins particuliers, dont des pays classés parmi les moins avancés et des pays en développement sans littoral. Plus de la moitié des habitants des pays les moins avancés ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté. La participation des pays en développement sans littoral au commerce international reste marginale, et leur croissance économique continue d'être freinée principalement par leur défaut d'accès à la mer, leur éloignement des principaux marchés, l'insuffisance des facilités de transport en transit, la lourdeur des formalités douanières et frontalières et l'insuffisance de l'infrastructure des transports. De plus, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement éprouvent des difficultés imputables au changement climatique, à la désertification et à l'appauvrissement de la biodiversité. Pendant l'année écoulée, l'Organisation s'est employée à répondre aux besoins particuliers de ces pays, notamment en prenant des mesures d'application du Programme d'action d'Istanbul, du Programme d'action d'Almaty et de la Stratégie de Maurice.

### **D. Promotion des droits de l'homme**

56. Les soulèvements et les manifestations de contestataires observés récemment dans de nombreux pays ou villes montrent combien il est vain de croire qu'un pays

puisse progresser économiquement et socialement et assurer sa stabilité sans se préoccuper des droits de l'homme. Le développement reste précaire tant que la répression politique prive les citoyens de leurs libertés fondamentales. Il importe également de promouvoir les droits de l'homme pour briser l'enchaînement des violations et des violences qui compromettent la paix et déclenche les conflits.

57. Pendant l'année écoulée, le Conseil des droits de l'homme a agi résolument face aux crises qui ont entraîné des atteintes graves aux droits de l'homme. Il a nommé deux commissions d'enquête, l'une pour la Libye et l'autre pour la République arabe syrienne, qui lui ont rendu compte de leurs travaux, une nouvelle mission internationale d'établissement des faits ayant été chargée d'étudier l'incidence sur l'exercice des droits de l'homme de la présence d'implantations israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le Printemps arabe a inspiré le choix de certains des thèmes retenus par le Conseil pour ses travaux, dont les manifestations pacifiques de protestataires et la démocratie et l'état de droit. La question des représailles subies par les personnes qui se prévalent des moyens de protection des droits de l'homme offerts par l'ONU est restée au premier plan des préoccupations du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme.

58. Le lien étroit qui existe entre les opérations de maintien de la paix et la promotion des droits de l'homme a été encore renforcé par l'adoption d'une politique de défense des droits de l'homme dans le cadre des opérations de maintien de la paix et des missions politiques des Nations Unies. Cette politique comprend des directives opérationnelles dont l'application contribuera à l'efficacité de l'exécution des mandats et à l'uniformisation des démarches suivies dans le cadre des diverses opérations et missions. En juillet 2011, l'Organisation a adopté une politique de vigilance qui énonce les principes à suivre et les mesures à prendre pour que la promotion des droits de l'homme fasse partie intégrante des activités de toutes les entités des Nations Unies qui fournissent un soutien à des organismes de sécurité étrangers au système des Nations Unies.

59. Pendant la période considérée, l'Assemblée générale a adopté le troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant et le Comité des disparitions forcées a tenu sa première session. La concertation engagée entre toutes les parties prenantes sur les incidences de la prolifération des organes conventionnels des droits de l'homme s'est poursuivie; le nombre de ces organes a doublé depuis 2000 sans que les crédits alloués pour les services dont ils ont besoin augmentent dans la même proportion. Se fondant sur les résultats de cette concertation, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a publié un rapport intitulé *Renforcement des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme*.

60. Le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité sont, il va sans dire, les pires violations des droits de l'homme. La responsabilité de protéger et la prévention du génocide sont au centre des préoccupations de l'Organisation. Conscient que pour empêcher la commission d'atrocités à grande échelle il est primordial d'agir très tôt et de façon décisive, j'ai voulu faire de 2012 l'Année de la prévention.

61. Les événements qui se sont produits en 2011 au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont montré que la responsabilité de protéger pouvait produire un effet dissuasif aussi bien que fonder des interventions. Le Conseil de sécurité a, en 2011,

invoqué cette responsabilité dans les résolutions qu'il a adoptées au sujet de la Libye et du Yémen, ainsi que dans une déclaration de son président sur la diplomatie préventive. Dans le cas de la Libye, c'est le souci de préserver la population de crimes contre l'humanité ou autres crimes et violations relevant de la responsabilité de protéger qui a conduit le Conseil à autoriser certaines mesures sous l'empire du Chapitre VII de la Charte. Dans ses résolutions relatives à la Libye et à la République arabe syrienne, le Conseil des droits de l'homme a, quant à lui, invoqué la responsabilité de protéger pour demander l'adoption de mesures préventives et la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a fait de même.

62. Les États Membres, les organisations régionales et les organisations sous-régionales ont pris durant l'année écoulée des mesures pour mettre sur pied des dispositifs nationaux et régionaux d'alerte précoce au génocide et de prévention de ce crime. Employant en 2011 pour protéger les populations toute une gamme de moyens pacifiques, dont des démarches diplomatiques et des mesures humanitaires, les organisations régionales et sous-régionales ont montré qu'elles jouaient un rôle de plus en plus important dans la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité.

## **E. Coordination efficace de l'action humanitaire**

63. Un peu partout dans le monde, la gestion des catastrophes devient une entreprise de plus en plus complexe. En 2011, l'Organisation a coordonné les secours humanitaires en faveur de plus de 56 millions de victimes, soit près du double des chiffres enregistrés trois années plus tôt. Il va de soi que la facture de ces opérations va également en s'alourdissant : les appels de fonds d'un milliard de dollars pour affronter telle ou telle crise sont désormais monnaie courante.

64. Face à cette réalité nouvelle, l'Organisation veut multiplier ses partenariats, mieux coordonner les interventions humanitaires et voir gérer l'aide humanitaire plus rigoureusement.

65. L'Organisation s'emploie également à susciter une plus grande solidarité de la part des États Membres et des organisations régionales en ouvrant un dialogue sur la politique humanitaire et en tissant de nouveaux partenariats aux fins de l'appui opérationnel aux interventions en cas d'urgence. De nouvelles initiatives prometteuses, dont le dialogue sur le partenariat humanitaire conduit par la Suède et le Brésil, et l'Initiative HOPEFOR, coparrainée par le Qatar, la Turquie et la République dominicaine, tendant à définir les paramètres de la coopération entre organisations à vocation militaire et humanitaire, ont vu le jour. Organisée par un mémorandum d'accord signé avec l'Organisation de la coopération islamique, l'Union africaine et le Conseil de coopération du Golfe, la coopération avec les organisations régionales a donné des résultats tangibles sur le terrain, en particulier à l'occasion de l'intervention face à la famine en Somalie. L'Organisation a également entrepris de rapprocher les organisations d'aide occidentales de leurs pendants islamiques, ce qui lui a ouvert dans l'immédiat l'accès à des régions de la Somalie jusque là interdites aux acteurs occidentaux et ouvrira à terme la voie à bien d'autres intervenants dans l'action humanitaire.

66. En partenariat avec les chefs de différents organismes des Nations Unies, l'Organisation a aidé à lancer le programme de transformation du Comité permanent interorganisations, qui se penche sur les problèmes rencontrés à l'occasion de

l'intervention humanitaire à Haïti et au Pakistan et sur les enseignements tirés de l'expérience, et propose un ensemble de réformes tendant à rendre les interventions humanitaires plus rapides et plus efficaces.

67. S'inspirant des enseignements tirés de l'action menée dans la Corne de l'Afrique en 2011, l'Organisation a su organiser en toute rapidité et cohérence une intervention face à la crise alimentaire au Sahel. Œuvrant aux côtés de ses partenaires, elle a encouragé à arrêter des plans d'action dans le but de renforcer les moyens d'adaptation et de relèvement, l'accent étant mis sur les activités de plaidoyer de haut niveau, la mobilisation de ressources et l'appui à la prise en charge aux niveaux national et régional.

68. J'ai le plaisir d'annoncer que le Fonds central pour les interventions d'urgence a mobilisé 465 millions de dollars en 2011, soit un montant record depuis sa création par l'Assemblée générale en 2006. Ce succès s'explique par ceci que les États Membres n'ignorent pas l'impact du Fonds sur le terrain et la rigueur et le sérieux de sa gestion.

## **F. Promouvoir la justice et le droit international**

69. Tout au long de l'année écoulée, l'Organisation s'est employée à créer les conditions de l'avènement de l'état de droit en entreprenant de mettre fin à l'impunité et d'asseoir une tradition de responsabilité. Elle est intervenue dans plus de 150 pays dans le monde entier qui ont fait appel à ses compétences en matière d'état de droit; elle poursuit une action non négligeable dans le cadre d'opérations de maintien de la paix ayant une composante état de droit. Ainsi, en Côte d'Ivoire, depuis janvier 2012, avec l'aide de l'Organisation, tous les 37 tribunaux et 19 des 33 prisons du pays ont rouvert leurs portes à la suite de la crise postélectorale, y compris la prison centrale d'Abidjan. Au Soudan du Sud, grâce à l'action conjointe des Nations Unies, la justice et la police ont étendu leurs services à l'État du Jonglei. En 2011, des audiences foraines ont rendu 217 jugements dans des cas de violence sexuelle en République démocratique du Congo avec le concours de l'Organisation et d'autres partenaires internationaux. Au Kenya, l'Organisation a aidé à élaborer les textes d'application de la nouvelle constitution.

70. L'Organisation a fourni un appui à la justice transitionnelle dans plus d'une vingtaine de pays. Ainsi, en 2011, elle a aidé la Commission Vérité, justice et réconciliation du Togo à organiser plus de 400 auditions. Financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, les programmes d'indemnisation en Sierra Leone ont organisé des cérémonies à cette fin au niveau local et versé des réparations partielles à 20 000 des 32 000 victimes enregistrées.

71. L'Organisation a également continué d'œuvrer à amener les auteurs de crimes internationaux à en répondre et de militer en faveur de la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale par de nouveaux pays. Le premier jugement de la Cour dans l'affaire *Lubanga* constitue un grand pas vers la fin de l'impunité des crimes internationaux.

72. Les juridictions pénales créées par l'ONU ou bénéficiant de son concours continuent d'œuvrer à la fin de l'impunité et à l'avènement d'une ère de responsabilité. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda sont sur le point d'achever leurs travaux. Le

transfert au Rwanda de dossiers concernant ce pays contribuera grandement à cet objectif.

73. Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a condamné l'ex-Président du Libéria, Charles Taylor, pour complicité par aide et encouragement et planification de crimes contre l'humanité. Cette condamnation d'un ancien chef d'État par un tribunal pénal international, une première depuis le procès de Nuremberg, est à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire de la justice pénale internationale.

74. Le Tribunal spécial pour le Liban n'ayant pas achevé ses travaux, son mandat qui devait expirer le 29 février 2012 a été prorogé pour une nouvelle période de trois ans afin de lui permettre de juger les quatre personnes inculpées.

75. Les chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens ont rendu leur premier verdict, condamnant Kaing Guek Eav (alias Duch) pour crimes contre l'humanité et violations graves des Conventions de Genève de 1949, sa peine de 35 ans ayant été portée à celle de l'emprisonnement à vie en appel. Elles ont également ouvert leur deuxième procès contre les quatre principaux dirigeants encore en vie du régime des Khmers rouges.

76. Suite à mon rapport sur les moyens civils à mobiliser au lendemain de conflit, j'ai mis en place un mécanisme de points de contact pour la justice, la police et le système pénitentiaire afin de permettre à l'Organisation d'apporter dans ces domaines un concours plus prévisible et à rendre compte.

77. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'attends la réunion de haut niveau sur l'état de droit que l'Assemblée générale tiendra à l'ouverture de sa soixante-septième session, en espérant qu'elle sera l'occasion de mettre en place des mécanismes novateurs qui permettront d'asseoir l'état de droit aux niveaux national et international.

## **G. Désarmement**

78. L'impasse dans le dialogue sur le désarmement et la non-prolifération a de quoi préoccuper. Si la communauté internationale a entrepris en 2011 de donner application aux nouveaux engagements et accords en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires issus de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue en 2010 et d'autres rencontres telles que les Sommets sur la sécurité nucléaire de Washington et de Séoul, force est de constater que les organes des Nations Unies chargés de promouvoir l'action dans ce sens se sont longtemps heurtés à une impasse et n'ont pu parvenir à un consensus en 2012. Le dossier du nucléaire continue de piétiner en particulier parce que la Conférence du désarmement ne parvient pas à surmonter les divergences en son sein et à convenir d'un programme de travail qui lui permette de reprendre ses travaux de fond, notamment les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui est une priorité pour la communauté internationale. J'engage instamment la Conférence à démontrer au monde tout le sérieux qu'elle attache à sa mission.

79. La République populaire démocratique de Corée et la République islamique d'Iran devraient se conformer pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et répondre aux préoccupations suscitées par leurs programmes et vecteurs nucléaires.

80. Que le marché mondial des armes soit mal réglementé continue de faire sérieusement problème. S'il n'y a pas de relation unique de cause à effet entre cette mauvaise réglementation, d'une part, et les conflits, la violence armée et les atteintes graves aux droits de l'homme, d'autre part, il est souvent un lien manifeste entre le détournement des armes de l'État et le mépris de la loi et l'irresponsabilité dont font preuve les marchands d'armes, ou entre les énormes quantités d'armes et de munitions illicites en circulation et la faiblesse des contrôles et inspections internes. Œuvrant à améliorer les conditions de vie des populations de par le monde, l'Organisation doit faire face aux conséquences des mouvements d'armes : répressions sauvages, conflits armés, criminalité ou violence endémique et souffrances humaines généralisées. Il est donc très décevant qu'à l'issue de la session de quatre semaines, qui s'est tenue du 2 au 27 juillet 2012, la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes n'ait pu parvenir à un accord sur un ensemble de normes communes tendant à réglementer le commerce international des armes classiques. Outre le revers qu'il constitue pour de nombreux gouvernements, l'échec de la Conférence ne manquera pas d'être vécu comme une désillusion par des pans entiers de la société civile qui, six années durant, ont œuvré inlassablement à faire du traité sur le commerce des armes une réalité. Cet échec trahit également les espoirs de millions de personnes de par le monde qui endurent le plus les effets de la violence et des conflits armés alimentés par le commerce international des armes mal réglementé. Il est toutefois encourageant de constater que les États sont convenus de continuer d'œuvrer à l'adoption d'un traité en faisant fond sur les ententes qui se sont dégagées au cours des négociations. L'ONU reste ferme partisane d'un solide traité sur le commerce des armes.

81. L'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi en 2011 est venu élever la sûreté et la sécurité nucléaires au premier rang des préoccupations de la communauté internationale. L'ONU apporte son concours à l'Agence internationale de l'énergie atomique qui pilote l'action internationale en faveur de la sûreté et la sécurité nucléaires, et de la préparation aux situations d'urgence et de l'organisation des secours. La communauté internationale se doit d'accorder une plus grande attention à la sécurité nucléaire. C'est pourquoi je convoquerai, en septembre 2012, une rencontre de haut niveau dans le but de renforcer l'arsenal juridique de prévention du terrorisme nucléaire.

## **H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations**

82. Ces dernières années, la communauté internationale a pris conscience de ceci que la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants menacent de plus en plus sérieusement la paix et la sécurité. Pour faire face à cette menace, j'ai créé en 2011, une équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues chargée d'arrêter des mesures globales et efficaces à mettre en œuvre et de mobiliser les uns et les autres à cette fin. Entre autres initiatives majeures, l'Équipe spéciale a entrepris de dégager des évaluations des menaces dans les différentes régions, qui serviront de base à une programmation du développement attentive à la criminalité dans les régions concernées. Ensemble, l'ONU et INTERPOL aident des pays d'Afrique d'Ouest (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone) à se doter de cellules de lutte contre la criminalité

transnationale, qui auront vocation à aider la CEDEAO à lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée dans la sous-région.

83. Pendant l'année écoulée, l'Organisation et ses États Membres ont beaucoup fait pour renforcer l'action des Nations Unies face à la menace terroriste. Ils ont créé le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme qui viendra épauler l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et aider les États Membres à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le Colloque sur la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste que j'ai organisé en septembre 2011 a été l'occasion de dire toute l'importance que revêtent la Stratégie et les diverses initiatives et activités tendant à renforcer la coopération internationale entre les États, y compris les résolutions du Conseil de sécurité. À l'issue du troisième examen biennal de la Stratégie en juin 2012, il s'est dégagé un accord tendant à voir élaborer des plans d'application de la stratégie aux niveaux national et régional, promouvoir le renforcement des capacités, y compris l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste (initiative I-ACT) mise en œuvre par l'Équipe spéciale, encourager la coopération internationale et renforcer l'appui aux victimes du terrorisme.

84. Plate-forme de coordination des activités de l'ONU en matière de renforcement des capacités, l'initiative I-ACT a redoublé d'efforts pour prêter à l'État du Nigéria un concours face à la multiplication des attentats terroristes dans le pays. En Asie centrale, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme a aidé cinq États de la région à se donner un plan d'action régional de mise en œuvre de la Stratégie, qui se veut un cadre global de renforcement de l'action antiterroriste dans la région.

## **I. Renforcer l'Organisation**

85. Je veux laisser en héritage un Secrétariat présent partout dans le monde doté d'un personnel dynamique et polyvalent, comptable devant tous ceux qu'il sert, qui brille par la qualité de ses prestations et est capable d'aider les États Membres à faire face aux défis de la planète, et ce sans méconnaître la réalité budgétaire.

86. Faisant fond sur les expériences et succès déjà enregistrés dans le système des Nations Unies, l'Organisation a lancé un certain nombre d'initiatives essentielles. À moyen terme, ces initiatives sont l'occasion de revoir la distinction faite à l'heure actuelle entre activités dites de Siège et celles dites de terrain, distinction qui a sécrété des méthodes de gestion et d'administration distinctes au fil des 60 dernières années. Les décisions de l'Assemblée générale de ces 10 dernières années venues harmoniser les conditions d'emploi dans l'ensemble du système des Nations Unies et les innovations opérées par d'autres entités du système, telles que la création de centres de services partagés, permettent de renforcer la tutelle et l'harmonisation et de réaliser d'autres gains d'efficacité.

87. Pour se doter partout dans le monde d'un personnel dynamique et polyvalent, l'Organisation privilégie encore plus le recrutement de jeunes administrateurs, a institué un régime d'engagements continus, et s'est donné un nouveau système de gestion des aptitudes. Elle travaille à dégager une politique d'ensemble cohérente en matière de mobilité et d'organisation des carrières que je présenterai aux États Membres pour examen pendant la partie principale de la soixante-septième session, l'objectif étant de la voir adopter une formule d'application générale à l'échelle de



l'Organisation. Pour doter notre personnel des toutes dernières connaissances et compétences, il nous faudra repenser notre stratégie d'apprentissage, de formation et de recherche. C'est là une de mes priorités durant mon second mandat. Il s'agit de doter le personnel de l'Organisation dans le monde entier des moyens de s'acquitter efficacement des mandats présents et futurs et de répondre à l'évolution des exigences opérationnelles tout en lui ouvrant de plus larges perspectives de carrière. En modernisant et réaménageant l'espace dans un bâtiment du Secrétariat rénové, le plan-cadre d'équipement aidera à dépoussiérer les traditions.

88. Malgré divers contretemps déplorés au cours de l'année écoulée, l'Organisation en est désormais au stade de la réalisation d'Umoja, progiciel de gestion intégré. En améliorant sensiblement les procédés et méthodes, Umoja sera porteur de gains d'efficacité, de nouveautés, de contrôles et de transparence administratifs qui viendront révolutionner les traditions de l'Organisation et y asseoir les principes de contrôles de gestion et de prise de décisions responsables. Les préparatifs de l'avènement des Normes comptables internationales pour le secteur public ont également beaucoup avancé au cours de l'année écoulée. Ces normes devant régir les opérations de maintien de la paix à compter de juillet 2013 et toutes les autres opérations à partir de janvier 2014, la mise en application vient d'en commencer, l'accent étant mis sur la gestion du changement et la planification de la transition en tandem avec Umoja.

89. Pour se donner une tradition de responsabilité, l'ONU organise des actions de sensibilisation, d'information et de formation à l'intention de ses agents toutes classes confondues. Elle encourage chacun à prendre l'initiative de donner suite à toutes recommandations issues des organes de tutelle. Elle s'inspire d'exercices pilotes de gestion des risques. Qu'elle soit sur la bonne voie, on le voit déjà à ceci qu'il est donné suite à un plus grand nombre de recommandations émanant des organes de tutelle. On mesure également l'utilité de la réforme du système interne d'administration de la justice. Fonctionnaires, comme responsables, sont encouragés à commencer par rechercher un règlement amiable au lieu de saisir d'emblée le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies ou le Tribunal d'appel des Nations Unies. L'administration suit de près l'évolution de la jurisprudence des tribunaux et a établi des recueils de directives dans le sens de la prise de décisions administratives éclairées.

90. L'Organisation recherche résolument la neutralité climatique et réalise des économies et des gains d'efficacité notables en produisant et en distribuant la documentation d'une manière plus écologique. Tous les documents sont désormais produits et distribués aux États Membres et à l'échelle du système par voie électronique. Mis à l'essai à la Conférence de Rio +20, la formule dite Papersmart a permis de réaliser des économies non négligeables, une feuille de papier au plus ayant été utilisée en moyenne par participant. J'entends présenter un rapport sur le projet pilote Papersmart et proposer à l'Assemblée, à sa soixante-septième session, la démarche à suivre pour l'avenir. L'offre de nouveaux services électroniques a également permis au Secrétariat de mettre les documents à la portée de personnes handicapées, en particulier les malvoyants, et de progresser ainsi dans la réalisation d'un objectif qui lui tient à cœur.

91. Se voulant plus fiable et plus souple, et répondant mieux à l'impératif fait à l'Organisation de créer les conditions qui lui permettent de rester et continuer d'opérer, plutôt que de se replier, dans les zones où les risques de sécurité sont

élevés, la procédure dite de gestion des risques sécuritaires est venue remplacer le système de niveaux d'insécurité. Parallèlement, le Secrétariat a entrepris de déterminer comment mesurer l'incidence de l'insécurité sur les programmes et poursuivre ceux d'entre eux qui sont essentiels dans un environnement à haut risque. Tout en continuant d'améliorer la formation des agents habilités, des conseillers en matière de sécurité, des agents de sécurité et des membres des équipes de coordination du dispositif de sécurité, l'Organisation est maintenant à même de faire face dans plusieurs pays à l'aggravation de l'insécurité sans interrompre ses programmes vitaux, là où auparavant une évacuation massive aurait été quasi-inévitable.

92. L'Organisation a par ailleurs recruté, formé et affecté sur le terrain du personnel additionnel spécialisé dans l'analyse des risques de sécurité. Elle est mieux à même d'assurer la continuité de ses opérations dans des conditions difficiles dès lors qu'elle dispose de moyens renforcés pour mesurer et analyser en temps réel les risques de sécurité auxquels elle-même et ses partenaires d'exécution sont exposés.

93. Au cours de l'année écoulée, j'ai demandé au personnel de l'Organisation et aux États Membres de proposer des idées novatrices de nature à rendre nos activités plus efficaces. Pour que l'innovation se concrétise, j'ai créé une petite équipe de gestion du changement et un réseau de responsables de la gestion du changement. Les États Membres ayant examiné le plan élaboré par l'Équipe de gestion du changement, l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/257, a pris note de l'initiative et m'a prié de lui présenter, pour examen et approbation préalable, des propositions ou mesures aux fins de la mise en œuvre d'un certain nombre des recommandations. J'ai l'intention de présenter aux États Membres, à ce sujet, une esquisse et une feuille de route pour les cinq prochaines années, puis de soumettre à l'Assemblée générale des propositions détaillées assorties d'un plan d'exécution échelonnée.

94. Je suis convaincu que les problèmes mondiaux d'aujourd'hui sont trop complexes pour être résolus par les seuls États, et qu'ils appellent une action collective et coordonnée associant les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile, les universitaires, les organisations internationales et les banques multilatérales de développement. Dans le courant de l'année à venir, je compte faire des propositions détaillées sur les moyens d'exploiter le potentiel d'un tel partenariat.

---

## Chapitre III

### Conclusion

95. J'ai rendu compte plus haut des progrès accomplis par l'Organisation au cours de l'année écoulée dans la mise en œuvre des huit grands objectifs à long terme définies par les États Membres. J'ai également évoqué les progrès de l'exécution de certains des projets d'intégration intersectorielle que j'ai présentés dans mon programme d'action pour les cinq prochaines années comme étant de nature à aider l'Organisation à remplir les multiples missions relevant de son vaste mandat. Nous devons de n'épargner aucun effort en ce sens si nous entendons faire front aux problèmes qui nous assaillent. Je ne doute pas que tous ensemble, nous pouvons et nous saurons en triompher.

## Annexe

### Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2012) : tableaux statistiques

#### Objectif 1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim

##### Cible 1.A Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Indicateur 1.1

**Proportion de la population disposant de moins de 1,25 dollar par jour  
en parité de pouvoir d'achat (PPA)<sup>a, b</sup>**

(En pourcentage)

	1990	1999	2005	2008
Régions en développement	46,7	36,5	26,9	24,0
Afrique du Nord	5,2	5,0	2,6	1,9
Afrique subsaharienne	56,5	57,9	52,3	47,5
Amérique latine et Caraïbes	12,2	11,9	8,7	6,5
Caraïbes	24,9	27,0	29,1	27,8
Amérique latine	11,7	11,2	7,8	5,5
Asie de l'Est	60,2	35,6	16,3	13,1
Asie du Sud	51,5	43,1	37,7	34,4
Asie du Sud (hors Inde)	52,0	36,3	29,3	26,3
Asie du Sud-Est	45,3	35,5	19,0	17,2
Asie occidentale	5,1	5,0	4,6	3,1
Océanie	42,0	34,4	43,1	38,2
Caucase et Asie centrale	9,8	19,5	7,2	3,7
Pays les moins avancés	64,6	61,3	53,4	46,7
Pays en développement sans littoral	53,2	52,2	40,9	31,8
Petits États insulaires en développement	29,6	29,5	32,0	29,9

<sup>a</sup> Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

<sup>b</sup> Estimations de la Banque mondiale (avril 2012).

Indicateur 1.2  
**Indice d'écart de la pauvreté<sup>a, b</sup>**

(En pourcentage)

	1990	1999	2008
Régions en développement	16,1	11,9	7,3
Afrique du Nord	0,8	0,9	0,4
Afrique subsaharienne	25,3	25,9	20,6
Amérique latine et Caraïbes	5,4	5,6	3,3
Caraïbes	10,9	13,5	14,4
Amérique latine	5,1	5,2	2,8
Asie de l'Est	20,7	11,1	3,2
Asie du Sud	15,4	11,7	8,3
Asie du Sud (hors Inde)	17,7	10,6	6,2
Asie du Sud-Est	14,4	9,6	3,7
Asie occidentale	1,1	1,0	0,7
Océanie	16,1	11,9	14,3
Caucase et Asie centrale	3,0	5,4	1,0
Pays les moins avancés	27,0	25,6	18,3
Pays en développement sans littoral	23,5	20,6	11,2
Petits États insulaires en développement	12,6	13,1	13,6

<sup>a</sup> L'indice d'écart de la pauvreté mesure l'ampleur de la pauvreté. Exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, il s'obtient en multipliant la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté par la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

<sup>b</sup> Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

Indicateur 1.3  
**Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale**

(En pourcentage)

On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.

**Cible 1.B**  
**Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun,**  
**y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail**  
**décent et productif**

Indicateur 1.4

**Taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) par personne occupée**

**a) Taux de croissance annuelle du PIB par personne occupée**

(En pourcentage)

	2001	2011 <sup>a</sup>
<b>Monde</b>	0,6	2,1
Régions en développement	1,4	4,3
Afrique du Nord	1,3	1,5
Afrique subsaharienne	0,9	1,5
Amérique latine et Caraïbes	-1,5	2,0
Caraïbes	-0,7	1,6
Amérique latine	-1,5	2,1
Asie de l'Est	5,8	7,4
Asie de l'Est (hors Chine)	1,8	2,7
Asie du Sud	1,6	3,9
Asie du Sud (hors Inde)	0,4	0,3
Asie du Sud-Est	1,0	3,0
Asie occidentale	-3,0	1,6
Océanie	-3,2	4,3
Caucase et Asie centrale	7,7	3,4
Régions développées	1,3	0,8
Pays les moins avancés	3,0	1,4
Pays en développement sans littoral	3,6	2,6
Petits États insulaires en développement	-2,3	1,9

<sup>a</sup> Estimations préliminaires.

**b) PIB par personne occupée**

[En dollars des États-Unis (2005) (en parité de pouvoir d'achat)]

	1991	2001	2011 <sup>a</sup>
<b>Monde</b>	16 072	18 392	22 668
Régions en développement	6 382	8 325	13 077
Afrique du Nord	17 336	17 985	21 021
Afrique subsaharienne	4 672	4 536	5 579
Amérique latine et Caraïbes	20 196	20 566	23 313
Caraïbes	17 615	19 672	21 711
Amérique latine	20 400	20 629	23 420
Asie de l'Est	3 139	6 467	14 335
Asie de l'Est (hors Chine)	20 323	29 213	40 969
Asie du Sud	4 189	5 461	9 082
Asie du Sud (hors Inde)	6 653	7 175	8 843
Asie du Sud-Est	5 678	7 134	10 063
Asie occidentale	30 326	34 656	40 465
Océanie	5 211	5 233	5 950
Caucase et Asie centrale	10 343	7 405	13 547
Régions développées	48 327	56 979	64 319
Pays les moins avancés	2 020	2 299	3 224
Pays en développement sans littoral	4 311	3 642	5 225
Petits États insulaires en développement	18 130	21 824	26 868

<sup>a</sup> Données préliminaires.

**Indicateur 1.5**  
**Ratio emploi/population**

**a) Total**

(En pourcentage)

	1991	2000	2010	2011 <sup>a</sup>
<b>Monde</b>	62,2	61,2	60,2	60,3
Régions en développement	64,1	62,8	61,6	61,6
Afrique du Nord	41,6	40,6	43,1	42,4
Afrique subsaharienne	62,5	62,5	63,6	63,7
Amérique latine et Caraïbes	56,4	58,5	61,4	61,5
Asie de l'Est	74,5	73,0	70,6	70,5
Asie du Sud	58,1	56,4	54,0	54,0
Asie du Sud-Est	68,0	66,9	66,7	66,8
Asie occidentale	47,6	44,5	44,3	44,8
Océanie	67,2	67,8	68,6	68,6

	1991	2000	2010	2011 <sup>a</sup>
Caucase et Asie centrale	56,3	56,4	57,8	58,3
Régions développées	56,6	55,9	55,0	55,3
Pays les moins avancés	69,6	68,6	68,9	69,0
Pays en développement sans littoral	66,7	66,8	68,4	68,5
Petits États insulaires en développement	54,9	55,5	57,7	57,8

<sup>a</sup> Données préliminaires.

**b) Hommes, femmes et jeunes (2011)<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	Hommes	Femmes	Jeunes
<b>Monde</b>	72,7	47,9	42,6
Régions en développement	75,3	47,6	43,3
Afrique du Nord	67,2	18,1	23,6
Afrique subsaharienne	70,4	57,1	45,8
Amérique latine et Caraïbes	74,7	48,9	45,7
Asie de l'Est	76,0	64,7	55,3
Asie du Sud	77,9	29,4	36,5
Asie du Sud-Est	78,3	55,6	45,2
Asie occidentale	67,6	19,7	25,3
Océanie	73,4	63,8	52,4
Caucase et Asie centrale	67,4	49,8	36,2
Régions développées	62,1	48,9	38,3
Pays les moins avancés	77,8	60,3	52,5
Pays en développement sans littoral	77,0	60,2	54,3
Petits États insulaires en développement	68,7	47,0	37,0

<sup>a</sup> Données préliminaires.

Indicateur 1.6

**a) Proportion de la population occupée disposant de moins de 1,25 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat)**

(En millions)

	1991	2000	2011 <sup>a</sup>
<b>Monde</b>	879,3	689,2	455,8
Régions en développement	878,7	688,4	455,8
Afrique du Nord	1,3	0,9	0,4
Afrique subsaharienne	100,2	129,3	121,6
Amérique latine et Caraïbes	14,1	14,5	8,8



	1991	2000	2011 <sup>a</sup>
Asie de l'Est	440,1	222,6	64,0
Asie du Sud	216,7	239,0	225,0
Asie du Sud-Est	101,0	74,5	32,0
Asie occidentale	0,9	0,9	1,0
Océanie	0,9	0,9	1,0
Caucase et Asie centrale	3,6	5,7	1,8
Régions développées	0,6	0,8	0,01
Pays les moins avancés	129,4	150,0	139,6
Pays en développement sans littoral	49,4	59,7	53,1
Petits États insulaires en développement	3,0	3,5	3,8

<sup>a</sup> Données préliminaires.

**b) Proportion de la population occupée disposant de moins de 1,25 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat)**

(En pourcentage)

	1991	2000	2011 <sup>a</sup>
<b>Monde</b>	38,9	26,4	14,8
Régions en développement	50,8	33,5	18,2
Afrique du Nord	4,2	2,5	0,8
Afrique subsaharienne	55,2	55,2	37,7
Amérique latine et Caraïbes	8,6	7,0	3,3
Asie de l'Est	66,2	30,3	7,9
Asie du Sud	50,1	45,2	34,7
Asie du Sud-Est	51,3	31,1	10,9
Asie occidentale	2,4	2,0	1,5
Océanie	42,1	34,3	26,4
Caucase et Asie centrale	14,7	21,3	5,5
Régions développées	0,1	0,1	0,0
Pays les moins avancés	63,9	57,9	39,6
Pays en développement sans littoral	48,4	46,9	30,5
Petits États insulaires en développement	17,4	17,2	15,1

<sup>a</sup> Données préliminaires.

Indicateur 1.7  
**Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux  
dans la population occupée**

**a) Hommes et femmes**

(En pourcentage)

	1991	2000	2010	2011 <sup>a</sup>
<b>Monde</b>	54,4	52,8	49,6	49,1
Régions en développement	67,5	64,0	58,8	58,3
Afrique du Nord	37,5	32,7	30,6	30,2
Afrique subsaharienne	82,1	80,7	76,5	76,1
Amérique latine et Caraïbes	34,8	35,9	31,9	31,9
Asie de l'Est	66,2	58,4	49,9	49,0
Asie du Sud	80,9	79,8	77,1	76,4
Asie du Sud-Est	67,8	65,2	62,1	61,4
Asie occidentale	42,7	35,1	26,9	26,3
Océanie	73,7	73,5	76,8	77,0
Caucase et Asie centrale	46,4	55,2	42,7	42,0
Régions développées	11,3	11,3	10,2	10,1
Pays les moins avancés	85,7	85,1	81,5	81,1
Pays en développement sans littoral	74,3	77,0	72,2	71,9
Petits États insulaires en développement	32,3	35,4	37,2	37,1

<sup>a</sup> Estimations préliminaires.

**b) Hommes**

(En pourcentage)

	1991	2000	2010	2011 <sup>a</sup>
<b>Monde</b>	51,9	51,0	48,6	48,2
Régions en développement	63,1	60,4	56,3	55,8
Afrique du Nord	33,2	29,2	26,9	26,5
Afrique subsaharienne	77,3	75,1	69,5	69,2
Amérique latine et Caraïbes	34,2	35,4	31,6	31,6
Asie de l'Est	59,9	53,2	46,4	45,7
Asie du Sud	77,6	76,8	74,6	74,0
Asie du Sud-Est	63,2	61,3	58,9	58,4
Asie occidentale	35,3	29,8	22,7	22,4
Océanie	68,1	67,7	70,7	70,9
Caucase et Asie centrale	48,9	54,6	41,8	41,1
Régions développées	11,4	11,8	11,3	11,2
Pays les moins avancés	82,4	80,8	76,4	76,0

	1991	2000	2010	2011 <sup>a</sup>
Pays en développement sans littoral	71,3	73,2	67,9	67,6
Petits États insulaires en développement	31,9	36,0	38,2	38,1

<sup>a</sup> Estimations préliminaires.

**c) Femmes**

(En pourcentage)

	1991	2000	2010	2011 <sup>a</sup>
<b>Monde</b>	58,2	55,7	51,0	50,5
Régions en développement	74,6	69,7	62,9	62,2
Afrique du Nord	54,9	47,1	44,0	43,7
Afrique subsaharienne	88,5	87,8	84,8	84,6
Amérique latine et Caraïbes	36,0	36,8	32,3	32,3
Asie de l'Est	73,8	64,8	54,3	53,1
Asie du Sud	89,6	87,7	83,8	83,1
Asie du Sud-Est	74,0	70,6	66,5	65,7
Asie occidentale	68,5	54,8	42,6	41,1
Océanie	80,5	80,3	83,9	84,2
Caucase et Asie centrale	43,1	56,1	43,8	43,0
Régions développées	11,1	10,7	8,9	8,7
Pays les moins avancés	90,0	90,7	87,9	87,7
Pays en développement sans littoral	78,2	81,9	77,5	77,2
Petits États insulaires en développement	32,9	34,5	35,8	35,7

<sup>a</sup> Estimations préliminaires.

**Cible 1.C**  
**Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion**  
**de la population qui souffre de la faim**

Indicateur 1.8

**Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans<sup>a, b</sup>****a) Total**

(En pourcentage)

	1990	2010
Régions en développement	29	18
Afrique du Nord	10	6
Afrique subsaharienne	29	22
Amérique latine et Caraïbes	8	3
Asie de l'Est	15	3
Asie du Sud	51	32
Asie du Sud-Est	31	17
Asie occidentale	15	5
Océanie	–	–
Caucase et Asie centrale	11	4

**b) Par sexe (2006-2010)**

(En pourcentage)

	Garçons	Filles	Rapport filles/garçons
Régions en développement <sup>c</sup>	28	27	1,04
Afrique du Nord	6	4	1,50
Afrique subsaharienne	23	19	1,21
Amérique latine et Caraïbes	5	4	1,25
Asie de l'Est	–	–	–
Asie du Sud	41	42	0,95
Asie du Sud-Est	–	–	–
Asie occidentale	–	–	–
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	6	5	1,20

**c) Par lieu de résidence (2006-2010)**

(En pourcentage)

	<i>Zones rurales</i>	<i>Zones urbaines</i>
Régions en développement <sup>c</sup>	32	17
Afrique du Nord	6	5
Afrique subsaharienne	22	15
Amérique latine et Caraïbes	8	3
Asie de l'Est	–	–
Asie du Sud	45	33
Asie du Sud-Est	–	–
Asie occidentale	5	4
Océanie	–	–
Caucase et Asie centrale	6	4

**d) Par richesse du ménage (2006-2010)**

(En pourcentage)

	<i>Quintile le plus pauvre</i>	<i>Quintile le plus riche</i>
Régions en développement <sup>c</sup>	38	14
Afrique du Nord	7	4
Afrique subsaharienne	28	11
Amérique latine et Caraïbes	–	–
Asie de l'Est	–	–
Asie du Sud	55	20
Asie du Sud-Est	–	–
Asie occidentale	–	–
Océanie	–	–
Caucase et Asie centrale	7	4

<sup>a</sup> La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans est calculée en fonction des normes de croissance de l'enfant en vigueur à l'Organisation mondiale de la Santé. Cette dernière et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont commencé à harmoniser les données anthropométriques utilisées pour calculer et estimer les moyennes régionales et mondiales et pour analyser les tendances.

<sup>b</sup> Étant donné que les données de base et la méthode d'estimation ont changé, les présentes estimations ne sont pas comparables avec les moyennes figurant dans les rapports précédents.

<sup>c</sup> Hors Chine.

Indicateur 1.9  
**Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal**  
 (En pourcentage)

	1990-1992	1995-1997	2000-2002	2006-2008
<b>Monde</b>	16	14	14	13
Régions en développement	20	17	17	15
Afrique du Nord	<5	<5	<5	<5
Afrique subsaharienne	31	31	29	27
Amérique latine et Caraïbes	12	11	10	8
Caraïbes	25	28	22	23
Amérique latine	11	10	9	7
Asie de l'Est	18	12	10	10
Asie de l'Est (hors Chine)	8	11	13	13
Asie du Sud	22	20	21	20
Asie du Sud (hors Inde)	26	26	23	22
Asie du Sud-Est	24	18	17	14
Asie occidentale	6	8	8	7
Océanie	12	11	13	12
Caucase et Asie centrale	16	13	17	9
Régions développées	<5	<5	<5	<5
Pays les moins avancés	40	41	36	32
Pays en développement sans littoral	34	34	30	26
Petits États insulaires en développement	24	25	21	21

## Objectif 2 Rendre l'enseignement primaire universel

### Cible 2.A D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateur 2.1  
Taux net de scolarisation dans le primaire<sup>a</sup>

#### a) Total

	1991	1999	2004	2010
<b>Monde</b>	82,0	83,7	88,7	90,7
Régions en développement	79,9	81,9	87,6	89,9
Afrique du Nord	80,3	88,0	94,9	96,0
Afrique subsaharienne	53,6	58,0	68,2	76,2
Amérique latine et Caraïbes	86,2	93,7	95,4	95,4
Caraïbes	75,4	81,4	79,5	82,2
Amérique latine	87,1	94,8	96,7	96,5
Asie de l'Est	97,3	96,4	97,3	96,6
Asie de l'Est (hors Chine)	96,8	96,1	97,1	97,5
Asie du Sud	74,9	77,0	89,1	92,5
Asie du Sud (hors Inde)	66,9	66,4	75,6	80,2
Asie du Sud-Est	92,7	91,6	93,6	95,4
Asie occidentale	82,7	84,4	89,1	91,5
Océanie	69,6	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	93,9	94,5	93,9
Régions développées	95,3	97,1	96,9	97,1
Pays les moins avancés	53,9	56,8	70,1	79,8
Pays en développement sans littoral	55,2	62,6	70,3	80,1
Petits États insulaires en développement	75,5	81,4	78,7	80,6

#### b) Par sexe

	1991		1999		2010	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
<b>Monde</b>	85,7	78,1	86,6	80,6	91,5	89,8
Régions en développement	84,2	75,4	85,1	78,4	90,9	88,9
Afrique du Nord	87,9	72,5	91,2	84,6	98,4	93,5
Afrique subsaharienne	57,0	50,3	61,3	54,7	77,8	74,4

	1991		1999		2010	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Amérique latine et Caraïbes	88,4	83,9	94,4	93,0	95,5	95,3
Caraïbes	75,0	75,8	81,1	81,6	82,8	81,6
Amérique latine	89,6	84,6	95,5	94,0	96,5	96,4
Asie de l'Est	98,9	95,6	96,2	96,6	96,5	96,7
Asie de l'Est (hors Chine)	96,8	96,8	95,6	96,6	97,6	97,3
Asie du Sud	83,1	66,1	84,1	69,4	93,5	91,4
Asie du Sud (hors Inde)	74,8	58,6	72,1	60,5	83,7	76,5
Asie du Sud-Est	94,0	91,4	92,6	90,5	94,9	95,9
Asie occidentale	86,6	78,5	89,1	79,5	94,1	88,8
Océanie	73,4	65,6	–	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	–	94,3	93,6	94,6	93,2
Régions développées	95,3	95,4	97,1	97,1	96,9	97,3
Pays les moins avancés	58,3	49,3	60,6	53,0	81,8	77,9
Pays en développement sans littoral	58,1	52,2	66,9	58,3	82,7	77,5
Petits États insulaires en développement	76,2	74,8	82,0	80,9	81,8	79,3

<sup>a</sup> Rapport entre le nombre d'élèves ayant l'âge d'être scolarisés dans l'enseignement primaire inscrits dans le primaire ou le secondaire, et l'effectif de l'ensemble de ce groupe d'âge.

## Indicateur 2.2

**Taux de réussite dans le primaire<sup>a</sup>****a) Total**

	1991 <sup>b</sup>	1999 <sup>b</sup>	2010 <sup>b</sup>
<b>Monde</b>	80,7	81,0	90,3
Régions en développement	77,8	78,6	89,1
Afrique du Nord	72,8	84,9	96,3
Afrique subsaharienne	52,0	52,6	70,2
Amérique latine et Caraïbes	84,5	95,6	101,6
Caraïbes	72,6	75,2	77,6
Amérique latine	85,3	97,2	103,3
Asie de l'Est	108,0	98,3	97,3
Asie de l'Est (hors Chine)	93,5	97,9	99,2
Asie du Sud	64,3	66,2	88,4
Asie du Sud (hors Inde)	57,5	60,4	67,9
Asie du Sud-Est	84,3	88,9	98,2
Asie occidentale	79,7	80,0	87,0
Océanie	57,4	64,3	–
Caucase et Asie centrale	–	93,6	98,7



	1991 <sup>b</sup>	1999 <sup>b</sup>	2010 <sup>b</sup>
Régions développées	96,8	97,0	100,0
Pays les moins avancés	41,4	44,6	64,8
Pays en développement sans littoral	53,3	54,6	68,6
Petits États insulaires en développement	71,0	74,7	76,7

**b) Par sexe**

	1991 <sup>b</sup>		1999 <sup>b</sup>		2010 <sup>b</sup>	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
<b>Monde</b>	84,8	76,3	84,0	77,9	91,2	89,4
Régions en développement	82,8	72,6	82,1	75,0	90,1	88,0
Afrique du Nord	80,7	64,6	88,7	81,0	97,9	94,6
Afrique subsaharienne	57,2	46,7	57,0	48,1	73,6	66,7
Amérique latine et Caraïbes	83,6	85,3	95,3	96,0	101,2	102,0
Caraïbes	71,3	73,8	74,1	76,4	78,1	77,0
Amérique latine	84,4	86,1	96,9	97,4	102,8	103,7
Asie de l'Est	–	–	98,9	97,7	95,9	99,0
Asie de l'Est (hors Chine)	93,7	93,2	97,8	97,9	99,4	99,0
Asie du Sud	73,9	54,0	73,1	58,8	89,6	87,1
Asie du Sud (hors Inde)	64,3	50,4	65,4	55,1	71,3	64,4
Asie du Sud-Est	85,0	83,7	89,7	88,1	97,8	98,7
Asie occidentale	85,8	73,3	85,6	74,2	90,6	83,3
Océanie	60,8	53,8	68,3	60,0	–	–
Caucase et Asie centrale	–	–	94,0	93,2	99,1	98,2
Régions développées	–	–	96,3	97,7	99,7	100,4
Pays les moins avancés	47,7	35,1	49,1	39,9	67,3	62,2
Pays en développement sans littoral	58,1	48,4	59,7	49,4	72,1	65,1
Petits États insulaires en développement	70,8	71,2	74,8	74,6	78,0	75,3

<sup>a</sup> Les moyennes régionales n'étant pas disponibles pour le taux de réussite dans l'enseignement primaire, les chiffres figurant dans le tableau sont ceux du taux brut d'admission en dernière année de primaire, qui correspond au rapport entre le nombre d'élèves inscrits pour la première fois en dernière année de primaire, quel que soit leur âge, et le nombre total d'enfants en âge d'entrer en dernière année de primaire (Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde (Montréal (Canada), Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2009), annexe B).

<sup>b</sup> Taux à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées.

Indicateur 2.3  
Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes<sup>a</sup>

a) **Total**

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
<b>Monde</b>	83,4	87,2	89,6
Régions en développement	80,2	85,0	88,1
Afrique du Nord	67,5	79,4	87,9
Afrique subsaharienne	65,5	68,3	71,8
Amérique latine et Caraïbes	93,1	96,3	97,2
Caraïbes	–	0,0	89,7
Amérique latine	93,3	96,6	97,7
Asie de l'Est	94,6	98,9	99,4
Asie de l'Est (hors Chine)	99,9	–	–
Asie du Sud	59,6	73,8	80,5
Asie du Sud (hors Inde)	53,7	67,1	79,1
Asie du Sud-Est	94,5	96,4	97,7
Asie occidentale	87,8	91,6	93,4
Océanie	–	74,8	75,5
Caucase et Asie centrale	99,8	99,8	99,9
Régions développées	–	–	99,6
Pays les moins avancés	55,8	64,5	71,8
Pays en développement sans littoral	64,3	68,3	76,1
Petits États insulaires en développement	–	88,3	87,6

b) **Par sexe**

(En pourcentage)

	1990		2000		2010	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Monde</b>	87,6	79,1	90,4	83,9	92,2	87,1
Régions en développement	85,3	75,0	88,8	81,1	91,0	85,2
Afrique du Nord	77,2	57,3	85,3	73,4	91,5	84,3
Afrique subsaharienne <sup>b</sup>	72,9	58,7	75,1	61,9	76,4	66,9
Amérique latine et Caraïbes <sup>b</sup>	92,8	93,4	95,9	96,7	97,0	97,4
Caraïbes	–	–	–	–	89,9	89,6
Amérique latine <sup>b</sup>	92,9	93,7	96,2	97,0	97,5	98,0
Asie de l'Est	97,1	91,9	99,2	98,6	99,5	99,3
Asie de l'Est (hors Chine)	99,9	99,9	–	–	–	–
Asie du Sud	69,8	48,7	81,3	65,6	86,6	74,7

	1990		2000		2010	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Asie du Sud (hors Inde) <sup>b</sup>	60,2	47,1	73,9	60,4	82,4	75,6
Asie du Sud-Est	95,5	93,5	96,6	96,1	97,8	97,6
Asie occidentale	93,8	81,3	95,5	87,7	95,8	90,8
Océanie	–	–	76,8	72,6	73,6	77,7
Caucase et Asie centrale <sup>b</sup>	99,8	99,8	99,8	99,9	99,8	99,9
Régions développées	–	–	–	–	99,6	99,6
Pays les moins avancés <sup>b</sup>	64,1	47,7	71,5	58,0	75,5	68,1
Pays en développement sans littoral	70,0	58,8	74,7	62,6	80,2	72,0
Petits États insulaires en développement	–	–	88,8	87,9	87,5	87,7

<sup>a</sup> Les moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées pour les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

<sup>b</sup> Des valeurs de remplacement ont été utilisées en partie lorsqu'il manquait des données pour un pays (dans une proportion allant de 33 % à 60 % de la population).

## Objectif 3

### Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

#### Cible 3.A

Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Indicateur 3.1

Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur<sup>a</sup>

#### a) Enseignement primaire

	1991	1999	2010
<b>Monde</b>	0,89	0,92	0,97
Régions en développement	0,87	0,91	0,97
Afrique du Nord	0,82	0,90	0,95
Afrique subsaharienne	0,84	0,85	0,93
Amérique latine et Caraïbes	0,98	0,97	0,97
Caraïbes	0,98	0,98	0,95
Amérique latine	0,98	0,97	0,97
Asie de l'Est	0,92	1,01	1,03
Asie de l'Est (hors Chine)	1,00	0,99	0,99
Asie du Sud	0,76	0,83	0,98
Asie du Sud (hors Inde)	0,76	0,82	0,92
Asie du Sud-Est	0,97	0,96	0,99
Asie occidentale	0,85	0,85	0,93
Océanie	0,90	0,90	–
Caucase et Asie centrale	0,99	0,99	0,98
Régions développées	0,99	1,00	0,99
Pays les moins avancés	0,80	0,84	0,94
Pays en développement sans littoral	0,82	0,82	0,93
Petits États insulaires en développement	0,96	0,96	0,95

#### b) Enseignement secondaire

	1991	1999	2010
<b>Monde</b>	0,84	0,91	0,97
Régions en développement	0,77	0,88	0,96
Afrique du Nord	0,79	0,92	0,98
Afrique subsaharienne	0,77	0,83	0,82

	1991	1999	2010
Amérique latine et Caraïbes	1,07	1,07	1,08
Caraïbes	1,09	1,06	1,04
Amérique latine	1,07	1,07	1,08
Asie de l'Est	0,77	0,93	1,04
Asie de l'Est (hors Chine)	0,97	0,99	1,00
Asie du Sud	0,61	0,75	0,91
Asie du Sud (hors Inde)	0,63	0,86	0,89
Asie du Sud-Est	0,90	0,96	1,04
Asie occidentale	0,66	0,74	0,91
Océanie	0,87	0,89	0,00
Caucase et Asie centrale	–	0,98	0,97
Régions développées	1,02	1,01	0,99
Pays les moins avancés	0,60	0,78	0,84
Pays en développement sans littoral	0,87	0,84	0,85
Petits États insulaires en développement	1,06	1,03	1,01

**c) Enseignement supérieur**

	1991	1999	2010
<b>Monde</b>	0,91	0,99	1,08
Régions en développement	0,70	0,83	0,98
Afrique du Nord	0,60	0,74	1,06
Afrique subsaharienne	0,50	0,67	0,63
Amérique latine et Caraïbes	0,98	1,17	1,28
Caraïbes	1,36	1,40	1,59
Amérique latine	0,95	1,16	1,26
Asie de l'Est	0,51	0,67	1,05
Asie de l'Est (hors Chine)	0,54	0,64	0,79
Asie du Sud	0,49	0,65	0,76
Asie du Sud (hors Inde)	0,32	0,68	0,87
Asie du Sud-Est	0,95	1,00	1,07
Asie occidentale	0,63	0,75	0,89
Océanie	0,62	0,83	0,00
Caucase et Asie centrale	–	0,90	1,06
Régions développées	1,10	1,20	1,30
Pays les moins avancés	0,38	0,58	0,59
Pays en développement sans littoral	0,82	0,81	0,84
Petits États insulaires en développement	1,25	1,32	1,47

<sup>a</sup> Taux bruts de scolarisation.

Indicateur 3.2  
**Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole**  
 (En pourcentage)

	1990	2000	2005	2010
<b>Monde</b>	35,1	37,5	38,4	39,6
Régions en développement	28,8	31,6	32,6	33,9
Afrique du Nord	19,2	18,9	18,6	19,2
Afrique subsaharienne	23,8	28,1	30,0	32,5
Amérique latine et Caraïbes	36,4	40,3	41,4	42,9
Asie de l'Est	38,1	39,7	40,9	41,9
Asie de l'Est (hors Chine)	14,6	18,4	18,0	19,2
Asie du Sud	13,3	17,1	18,1	19,7
Asie du Sud (hors Inde)	40,1	42,3	44,0	45,0
Asie du Sud-Est	34,6	36,9	36,8	37,7
Asie occidentale	14,9	16,8	17,5	18,6
Océanie	33,4	35,6	35,1	36,2
Caucase et Asie centrale	43,6	44,2	45,3	45,5
Régions développées	44,3	46,3	47,1	48,1

Indicateur 3.3  
**Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national<sup>a</sup>**  
 (En pourcentage)

	1990	2000	2005	2012
<b>Monde</b>	12,8	13,6	15,9	19,7
Régions en développement	11,6	12,3	14,2	18,4
Afrique du Nord	2,6	3,3	8,5	11,0
Afrique subsaharienne	9,6	12,6	14,2	20,0
Amérique latine et Caraïbes	11,9	15,2	19,0	23,0
Caraïbes	22,1	20,6	26,0	30,2
Amérique latine	8,6	13,2	16,4	20,3
Asie de l'Est	20,2	19,9	19,4	19,5
Asie de l'Est (hors Chine)	17,8	14,6	17,2	14,5
Asie du Sud	5,7	6,8	8,8	18,5
Asie du Sud (hors Inde)	5,9	5,9	9,0	20,3
Asie du Sud-Est	10,4	12,3	15,5	17,6
Asie occidentale	4,5	4,2	3,9	10,8
Océanie	1,2	3,6	3,0	2,6
Caucase et Asie centrale	–	7,0	9,9	16,7
Régions développées	16,1	16,3	19,8	23,0

## Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

---

	<i>1990</i>	<i>2000</i>	<i>2005</i>	<i>2012</i>
Pays les moins avancés	8,7	9,9	13,0	19,8
Pays en développement sans littoral	14,2	7,8	13,4	23,1
Petits États insulaires en développement	15,2	14,0	17,9	21,3

<sup>a</sup> Au 31 janvier 2012.

## Objectif 4

### Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

#### Cible 4.A

#### Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 4.1

#### Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans<sup>a</sup>

	1990	2000	2010
<b>Monde</b>	88	73	57
Régions en développement	97	80	63
Afrique du Nord	82	47	27
Afrique subsaharienne	174	154	121
Amérique latine et Caraïbes	54	35	23
Asie de l'Est	48	33	18
Asie de l'Est (hors Chine)	28	30	17
Asie du Sud	117	87	66
Asie du Sud (hors Inde)	123	91	72
Asie du Sud-Est	71	48	32
Asie occidentale	67	45	32
Océanie	75	63	52
Caucase et Asie centrale	77	62	45
Régions développées	15	10	7
Pays les moins avancés	170	138	110

<sup>a</sup> Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.2

#### Taux de mortalité infantile<sup>a</sup>

	1990	2000	2010
<b>Monde</b>	61	51	40
Régions en développement	67	56	44
Afrique du Nord	62	38	23
Afrique subsaharienne	105	94	76
Amérique latine et Caraïbes	43	29	18
Asie de l'Est	38	27	16
Asie de l'Est (hors Chine)	17	22	14
Asie du Sud	84	65	51
Asie du Sud (hors Inde)	90	69	56
Asie du Sud-Est	49	36	25



	1990	2000	2010
Asie occidentale	52	35	25
Océanie	55	48	41
Caucase et Asie centrale	63	52	39
Régions développées	12	8	6
Pays les moins avancés	106	88	71

<sup>a</sup> Nombre de décès d'enfants de moins de 1 an pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.3

**Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
<b>Monde</b>	72	72	85
Régions en développement	71	70	84
Afrique du Nord	84	93	96
Afrique subsaharienne	56	55	75
Amérique latine	64	76	76
Caraïbes	77	94	94
Asie de l'Est	98	84	99
Asie du Sud	57	59	78
Asie du Sud-Est	70	80	91
Asie occidentale	77	86	85
Océanie	70	66	59
Caucase et Asie centrale	–	93	94
Régions développées	84	92	94

<sup>a</sup> Enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole.

## Objectif 5 Améliorer la santé maternelle

### Cible 5.A Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

#### Indicateur 5.1 Taux de mortalité maternelle<sup>a</sup>

	1990	2000	2010
<b>Monde</b>	400	320	210
Régions en développement	440	350	240
Afrique du Nord	230	120	78
Afrique subsaharienne	850	740	500
Amérique latine et Caraïbes	140	100	80
Caraïbes	280	220	190
Amérique latine	130	96	72
Asie de l'Est	120	61	37
Asie de l'Est (hors Chine)	53	64	45
Asie du Sud	590	400	220
Asie du Sud (hors Inde)	590	410	240
Asie du Sud-Est	410	240	150
Asie occidentale	170	110	71
Océanie	320	260	200
Caucase et Asie centrale	71	62	46
Régions développées	26	17	16

<sup>a</sup> Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

#### Indicateur 5.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (En pourcentage)

	1990	2000	2010
<b>Monde</b>	57	60	66
Régions en développement	55	59	65
Afrique du Nord	51	71	84
Afrique subsaharienne	42	44	45
Amérique latine et Caraïbes <sup>a</sup>	75	82	90
Caraïbes	70	70	70
Amérique latine	75	83	92
Asie de l'Est	94	97	99

	1990	2000	2010
Asie du Sud	30	36	49
Asie du Sud (hors Inde)	17	18	37
Asie du Sud-Est	48	65	74
Asie occidentale	59	68	75
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	–	–
Régions développées	–	–	–
Pays les moins avancés	31	33	42

<sup>a</sup> Les chiffres indiqués concernent uniquement les accouchements pratiqués dans des établissements de santé.

## Cible 5.B

### Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015

Indicateur 5.3

**Taux de contraception**<sup>a, b</sup>

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
<b>Monde</b>	54,8	61,5	63,4
Régions en développement	51,7	59,8	62,1
Afrique du Nord	43,5	57,6	62,4
Afrique subsaharienne	11,8	18,4	24,6
Amérique latine et Caraïbes	61,6	70,2	73,3
Caraïbes	53,2	59,2	61,4
Amérique latine	62,3	71,0	74,2
Asie de l'Est	78,0	85,7	83,9
Asie de l'Est (hors Chine)	72,7	76,3	75,5
Asie du Sud	38,7	48,2	55,6
Asie du Sud (hors Inde)	30,0	45,3	50,8
Asie du Sud-Est	48,5	57,1	62,8
Asie occidentale	43,7	51,1	57,7
Océanie	28,1	32,3	38,2
Caucase et Asie centrale	48,9	58,7	60,3
Régions développées	68,2	70,5	71,6
Pays les moins avancés	15,2	25,9	34,8
Pays en développement sans littoral	22,1	29,1	37,4
Petits États insulaires en développement	48,9	53,6	56,0

<sup>a</sup> Moyennes calculées à partir des données disponibles au 10 avril 2012.

<sup>b</sup> Des données antérieures à 1990 ont été utilisées pour l'estimation des moyennes régionales.

Indicateur 5.4  
**Taux de natalité parmi les adolescentes<sup>a, b</sup>**

	1990	2000	2009
<b>Monde</b>	59,3	50,9	48,6
Régions en développement	64,3	55,3	52,3
Afrique du Nord	43,1	33,2	29,1
Afrique subsaharienne	125,6	121,9	119,5
Amérique latine et Caraïbes	90,6	87,5	78,9
Caraïbes	79,8	77,8	69,0
Amérique latine	91,5	88,2	79,7
Asie de l'Est	15,3	5,8	6,0
Asie de l'Est (hors Chine)	4,1	3,2	2,4
Asie du Sud	88,4	58,5	46,0
Asie du Sud (hors Inde)	120,8	75,7	63,4
Asie du Sud-Est	53,7	40,4	44,8
Asie occidentale	62,8	50,5	48,1
Océanie	84,0	64,5	62,1
Caucase et Asie centrale	44,4	28,3	29,3
Régions développées	33,8	25,6	23,4
Pays les moins avancés	133,6	120,0	116,2
Pays en développement sans littoral	107,8	106,5	96,0
Petits États insulaires en développement	77,2	72,1	64,2

<sup>a</sup> Moyennes calculées à partir des données disponibles au 10 avril 2012.

<sup>b</sup> Des données antérieures à 1990 ont été utilisées pour l'estimation des moyennes régionales.

Indicateur 5.5  
**Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)**

**a) Au moins une visite**

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
<b>Monde</b>	64	71	80
Régions en développement	63	71	80
Afrique du Nord	54	62	79
Afrique subsaharienne	69	71	77
Amérique latine et Caraïbes	73	90	96
Caraïbes	85	88	92
Amérique latine	72	90	96
Asie de l'Est	70	89	92

	1990	2000	2010
Asie du Sud	53	54	71
Asie du Sud (hors Inde)	27	31	60
Asie du Sud-Est	79	90	93
Asie occidentale	53	63	77
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	–	–
Pays les moins avancés	51	56	73
Sous-régions d'Afrique <sup>a</sup>			
Afrique centrale	77	73	82
Afrique de l'Est	–	–	91
Afrique du Nord	58	61	71
Afrique australe	90	91	94
Afrique de l'Ouest	58	66	67

<sup>a</sup> Classification de la Commission économique pour l'Afrique.

**b) Au moins quatre visites**

(En pourcentage)

	1990	2000	2009
<b>Monde</b>	–	–	–
Régions en développement	37	43	55
Afrique du Nord	23	37	66
Afrique subsaharienne	50	48	46
Amérique latine et Caraïbes	70	81	88
Caraïbes	59	66	72
Amérique latine	71	82	89
Asie de l'Est	–	–	–
Asie du Sud	24	27	48
Asie du Sud (hors Inde)	–	–	–
Asie du Sud-Est	54	70	80
Asie occidentale	–	–	–
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	–	–

Indicateur 5.6  
**Besoins de planification familiale non couverts**<sup>a, b</sup>  
 (En pourcentage)

	1990	2000	2010
<b>Monde</b>	15,4	12,9	12,4
Régions en développement	16,5	13,5	12,8
Afrique du Nord	22,7	14,2	12,2
Afrique subsaharienne	27,1	26,5	25,4
Amérique latine et Caraïbes	16,9	12,6	10,4
Caraïbes	19,7	18,2	17,0
Amérique latine	16,7	12,2	9,9
Asie de l'Est	5,6	3,0	3,7
Asie du Sud	21,6	17,8	15,6
Asie du Sud (hors Inde)	25,6	20,8	18,5
Asie du Sud-Est	18,9	15,6	13,4
Asie occidentale	22,2	20,1	16,8
Caucase et Asie centrale	18,6	13,9	13,4
Pays les moins avancés	28,6	26,7	24,1
Pays en développement sans littoral	26,2	25,8	23,2
Petits États insulaires en développement	20,6	19,6	18,6

<sup>a</sup> Moyennes calculées à partir des données disponibles au 10 avril 2012.

<sup>b</sup> Des données antérieures à 1990 ont été utilisées pour l'estimation des moyennes régionales.

## Objectif 6 Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

### Cible 6.A D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida

Indicateur 6.1

a) **Incidence du VIH<sup>a, b</sup>**

	2001	2010
<b>Monde</b>	0,08 (0,08:0,09)	0,06 (0,06:0,07)
Régions en développement	0,09 (0,09:0,10)	0,07 (0,06:0,08)
Afrique du Nord	0,01 (0,01:0,02)	0,01 (0,02:0,02)
Afrique subsaharienne	0,59 (0,54:0,61)	0,41 (0,35:0,43)
Caraïbes	0,09 (0,08:0,11)	0,05 (0,04:0,07)
Amérique latine	0,04 (0,03:0,04)	0,03 (0,02:0,04)
Asie de l'Est	0,01 (0,01:0,01)	0,01 (0,01:0,01)
Asie du Sud	0,03 (0,03:0,04)	0,02 (0,01:0,02)
Asie du Sud-Est (dont l'Océanie)	0,03 (0,03:0,04)	0,03 (0,02:0,04)
Asie occidentale	<0,01	<0,01
Caucase et Asie centrale	0,01 (0,01:0,02)	0,03 (0,02:0,05)
Régions développées	0,04 (0,04:0,06)	0,04 (0,03:0,05)
Sous-régions d'Afrique <sup>c</sup>		
Afrique centrale	0,54 (0,51:0,58)	0,37 (0,35:0,4)
Afrique de l'Est	0,33 (0,31:0,35)	0,29 (0,27:0,31)
Afrique du Nord	0,02 (0,01:0,02)	0,02 (0,02:0,02)
Afrique australe	1,92 (1,82:2,06)	1,08 (1,02:1,16)
Afrique de l'Ouest	0,34 (0,32:0,36)	0,3 (0,28:0,32)

<sup>a</sup> Lorsque les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement ont été définis, la prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans a été retenue comme indicateur supplétif de l'incidence du VIH. Toutefois, comme on dispose désormais d'estimations sur l'incidence du VIH chez les 15 à 49 ans pour toutes les régions et pour 60 pays, les données concernant l'incidence du VIH sont présentées ici avec celles de la prévalence chez les 15 à 49 ans.

<sup>b</sup> Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

<sup>c</sup> Classification de la Commission économique pour l'Afrique.

b) Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans<sup>a</sup>

(En pourcentage)

	1990		2001		2010	
	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans
<b>Monde</b>	0,3	44	0,8	50	0,8	50
Régions en développement	0,3	49	0,9	53	0,9	53
Afrique du Nord	<0,1	51	<0,1	38	0,1	30
Afrique subsaharienne	2,3	54	5,6	58	4,8	59
Amérique latine et Caraïbes	0,4	36	0,5	35	0,4	37
Caraïbes	0,7	47	1,0	53	0,9	53
Amérique latine	0,4	34	0,4	32	0,4	35
Asie de l'Est	<0,1	24	<0,1	27	0,1	28
Asie de l'Est (hors Chine)	<0,1	28	<0,1	30	<0,1	30
Asie du Sud	<0,1	28	0,3	35	0,2	37
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	32	0,1	26	0,1	26
Asie du Sud-Est (dont l'Océanie)	0,2	14	0,4	32	0,4	33
Asie occidentale	<0,1	35	<0,1	37	<0,1	35
Océanie	0,2	34	0,7	52	0,7	56
Caucase et Asie centrale	<0,1	30	0,1	32	0,2	39
Régions développées	0,2	17	0,3	26	0,5	29
Pays les moins avancés	1,6	54	2,3	57	2,0	58
Pays en développement sans littoral	2,6	54	3,6	58	2,7	58
Petits États insulaires en développement	0,5	42	0,8	48	0,7	49

<sup>a</sup> Les chiffres indiqués ne correspondent pas à l'indicateur 6.1 *stricto sensu* (qui concerne les 15 à 24 ans), pour lequel on ne dispose de données que pour 35 pays, presque tous d'Afrique subsaharienne.

## Indicateur 6.2

Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque<sup>a</sup>  
(2005-2010)<sup>b</sup>

	Femmes		Hommes	
	Nombre de pays visés par les enquêtes	Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque	Nombre de pays visés par les enquêtes	Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque
Afrique subsaharienne	35	33	25	51
Caraïbes	4	46	2	56



	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque</i>
Asie du Sud	2	22	2	38
Océanie	4	34	5	48
Pays en développement sans littoral	19	37	15	55
Petits États insulaires en développement	14	44	10	55

<sup>a</sup> Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, disant avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire occasionnel (partenaires non mariés et ne cohabitant pas) au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui ont eu un tel partenaire au cours des 12 derniers mois.

<sup>b</sup> Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

### Indicateur 6.3

#### Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida<sup>a</sup> (2005-2010)<sup>b</sup>

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant des connaissances complètes</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant des connaissances complètes</i>
Régions en développement <sup>c</sup>	88	20	47	32
Afrique du Nord	2	7	–	–
Afrique subsaharienne	39	26	27	35
Caraïbes	5	44	2	37
Asie du Sud	6	17	3	34
Asie du Sud (hors Inde)	5	7	–	–
Asie du Sud-Est	7	24	–	–
Caucase et Asie centrale	8	21	–	–
Pays les moins avancés	41	22	27	30
Pays en développement sans littoral	27	26	15	34

<sup>a</sup> Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, qui sont capables de citer les deux principaux moyens d'éviter la transmission du VIH par voie sexuelle (utiliser un préservatif et n'avoir de rapports qu'avec un partenaire, non infecté et fidèle), qui rejettent deux idées fausses et qui savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut transmettre le virus du sida.

<sup>b</sup> Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

<sup>c</sup> Hors Chine.

Indicateur 6.4  
**Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins  
 âgés de 10 à 14 ans<sup>a</sup> (2005-2010)<sup>b</sup>**

	<i>Nombre de pays disposant de données</i>	<i>Taux de scolarisation</i>
Régions en développement <sup>c</sup>	46	0,81
Afrique subsaharienne	35	0,92
Caraïbes	2	0,82
Asie du Sud	2	0,73
Pays les moins avancés	31	0,84
Pays en développement sans littoral	15	0,89

<sup>a</sup> Rapport entre le taux de scolarisation des enfants dont les deux parents biologiques sont décédés et le taux de scolarisation des enfants dont les deux parents biologiques sont toujours en vie et qui vivent avec au moins l'un des deux.

<sup>b</sup> Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

<sup>c</sup> Hors Chine.

**Cible 6.B**  
**D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin  
 l'accès aux traitements contre le VIH/sida**

Indicateur 6.5  
**Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH  
 ayant accès à des médicaments antirétroviraux**

(En pourcentage)<sup>a</sup>

	2009	2010
<b>Monde<sup>b</sup></b>	39	47
Régions en développement	40	48
Afrique du Nord	20	24
Afrique subsaharienne	40	49
Amérique latine et Caraïbes	60	63
Caraïbes	60	64
Amérique latine	56	60
Asie de l'Est	23	32
Asie de l'Est (hors Chine)	2	4
Asie du Sud	26	33
Asie du Sud (hors Inde)	10	12
Asie du Sud-Est et Océanie	48	53
Asie occidentale	66,2	65,8
Caucase et Asie centrale	21	26
Pays les moins avancés	41	47

	2009	2010
Pays en développement sans littoral	51	59
Petits États insulaires en développement	55	57

<sup>a</sup> Pourcentage de personnes dont la numération de CD4 est inférieure ou égale à 350 cellules/mm<sup>3</sup> qui ont accès à un traitement antirétroviral.

<sup>b</sup> Ne sont concernés que les pays à revenu faible ou moyen, selon la définition de la Banque mondiale.

## Cible 6.C D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies graves

Indicateur 6.6

**Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie<sup>a</sup>**

### a) Incidence

Afrique du Nord . . . . .	–
Afrique subsaharienne . . . . .	270
Amérique latine et Caraïbes . . . . .	11
Asie de l'Est . . . . .	0
Asie du Sud . . . . .	28
Asie du Sud-Est . . . . .	32
Asie occidentale . . . . .	16
Océanie . . . . .	182
Caucase et Asie centrale . . . . .	0
Pays les moins avancés . . . . .	199
Pays en développement sans littoral . . . . .	201
Petits États insulaires en développement . . . . .	99

### b) Décès

	Tous âges confondus
Afrique du Nord . . . . .	–
Afrique subsaharienne . . . . .	90
Amérique latine et Caraïbes . . . . .	1
Asie de l'Est . . . . .	0
Asie du Sud . . . . .	3
Asie du Sud-Est . . . . .	6
Asie occidentale . . . . .	5
Océanie . . . . .	43
Caucase et Asie centrale . . . . .	–

	<i>Tous âges confondus</i>
Pays les moins avancés . . . . .	62
Pays en développement sans littoral . . . . .	63
Petits États insulaires en développement . . . . .	26

<sup>a</sup> Concernant les populations à risque dans les pays où le paludisme est endémique.

#### Indicateur 6.7

### **Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide (2008-2010)<sup>a</sup>**

#### a) **Total**

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (27 pays) . . . . .	39
---	----

#### b) **Par lieu de résidence**

(En pourcentage)

	<i>Zones urbaines</i>	<i>Zones rurales</i>
Afrique subsaharienne (26 pays)	35	41

<sup>a</sup> Calculs reposant sur les données disponibles au 31 juillet 2011.

#### Indicateur 6.8

### **Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés (2008-2010)<sup>a</sup>**

#### a) **Total**

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (22 pays) . . . . .	41
---	----

#### b) **Par lieu de résidence**

(En pourcentage)

	<i>Zones urbaines</i>	<i>Zones rurales</i>
Afrique subsaharienne (22 pays)	49	40

<sup>a</sup> Calculs reposant sur les données disponibles au 31 juillet 2011.

Indicateur 6.9

**Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie<sup>a</sup>**

**a) Incidence**

(Nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants, y compris les personnes infectées par le VIH)

	1990		2002		2010	
<b>Monde</b>	144	(132:157)	141	(133:150)	128	(123:133)
Régions en développement	174	(158:189)	167	(157:177)	151	(144:157)
Afrique du Nord	64	(53:75)	54	(48:61)	49	(43:55)
Afrique subsaharienne	218	(160:276)	299	(244:353)	276	(256:296)
Amérique latine et Caraïbes	88	(74:103)	57	(53:62)	43	(40:46)
Caraïbes	94	(68:121)	91	(78:104)	77	(66:88)
Amérique latine	88	(72:104)	55	(50:59)	40	(37:43)
Asie de l'Est	157	(124:189)	105	(91:119)	83	(74:92)
Asie du Sud	207	(178:236)	206	(189:223)	184	(170:199)
Asie du Sud-Est	235	(191:279)	224	(203:244)	213	(194:231)
Asie occidentale	57	(46:67)	43	(39:47)	32	(29:35)
Océanie	233	(160:307)	229	(152:305)	231	(152:310)
Caucase et Asie centrale	116	(93:140)	143	(130:155)	132	(121:143)
Régions développées	38	(32:44)	33	(31:36)	27	(25:29)
Pays les moins avancés	253	(223:283)	263	(248:278)	246	(235:257)
Pays en développement sans littoral	217	(189:246)	250	(236:265)	208	(200:217)
Petits États insulaires en développement	111	(90:133)	116	(101:130)	109	(94:123)

**b) Prévalence**

(Nombre de cas existants pour 100 000 habitants, y compris les personnes infectées par le VIH)

	1990		2002		2010	
<b>Monde</b>	263	(241:287)	240	(220:261)	178	(156:201)
Régions en développement	319	(290:348)	287	(261:313)	210	(182:237)
Afrique du Nord	109	(65:153)	76	(47:106)	67	(40:94)
Afrique subsaharienne	343	(232:454)	376	(276:476)	335	(279:391)
Amérique latine et Caraïbes	142	(98:186)	79	(60:98)	54	(41:67)
Caraïbes	165	(83:246)	129	(74:184)	104	(58:150)
Amérique latine	140	(93:187)	75	(55:96)	50	(37:63)
Asie de l'Est	226	(209:243)	168	(145:190)	115	(100:130)
Asie du Sud	447	(383:511)	424	(366:482)	270	(189:351)
Asie du Sud-Est	518	(367:668)	431	(326:536)	333	(252:413)
Asie occidentale	76	(48:103)	57	(39:74)	43	(30:56)
Océanie	486	(188:783)	342	(100:584)	354	(96:613)

	1990		2002		2010	
Caucase et Asie centrale	224	(141:306)	217	(152:283)	208	(148:268)
Régions développées	62	(40:85)	44	(30:58)	35	(24:46)
Pays les moins avancés	456	(354:558)	421	(347:495)	365	(307:423)
Pays en développement sans littoral	299	(241:358)	313	(254:372)	268	(215:321)
Petits États insulaires en développement	202	(131:272)	168	(116:220)	153	(102:205)

c) **Décès**

(Nombre de décès pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes infectées par le VIH)

	1990		2002		2010	
<b>Monde</b>	25	(22:29)	21	(18:24)	15	(13:18)
Régions en développement	30	(26:34)	25	(22:29)	18	(15:20)
Afrique du Nord	8,2	(5,2:11)	5,3	(3,5:7,1)	4,5	(2,8:6,2)
Afrique subsaharienne	37	(25:49)	37	(27:47)	30	(26:34)
Amérique latine et Caraïbes	12	(8,6:15)	5,6	(5:6,1)	3,3	(2,8:3,8)
Caraïbes	16	(9,3:23)	12	(9,2:16)	9,3	(6,7:12)
Amérique latine	12	(8:15)	5	(4,5:5,6)	2,9	(2,4:3,4)
Asie de l'Est	20	(18:22)	7,9	(6,7:9,2)	4,4	(4,2:4,7)
Asie du Sud	42	(30:53)	41	(29:52)	27	(20:35)
Asie du Sud-Est	51	(39:62)	41	(36:47)	28	(23:33)
Asie occidentale	8,1	(5,2:11)	5,8	(4,5:7)	4,1	(3,3:5)
Océanie	56	(34:78)	30	(10:51)	33	(10:55)
Caucase et Asie centrale	26	(18:34)	23	(22:24)	20	(17:24)
Régions développées	8,4	(5,2:12)	4,7	(4,7:4,7)	3,6	(2,6:4,7)
Pays les moins avancés	52	(44:60)	44	(41:48)	35	(32:38)
Pays en développement sans littoral	31	(26:36)	30	(27:32)	24	(22:26)
Petits États insulaires en développement	21	(15:27)	16	(12:19)	13	(9,5:17)

<sup>a</sup> Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

Indicateur 6.10

**Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation**

**a) Nouveaux cas décelés dans le cadre de la stratégie de traitement direct à court terme et sous observation**

(Taux de dépistage des cas de tuberculose à frottis positif, en pourcentage)<sup>a</sup>

	1990		2000		2010	
<b>Monde</b>	49	(45:53)	44	(41:46)	65	(63:68)
Régions en développement	48	(44:53)	42	(39:44)	65	(62:68)
Afrique du Nord	57	(49:69)	77	(69:87)	77	(68:88)
Afrique subsaharienne	36	(29:50)	43	(36:53)	59	(55:64)
Amérique latine et Caraïbes	52	(45:63)	69	(64:75)	80	(75:85)
Caraïbes	11	(9:16)	51	(45:60)	62	(55:73)
Amérique latine	56	(47:68)	71	(66:78)	82	(77:89)
Asie de l'Est	24	(20:30)	34	(30:40)	88	(79:99)
Asie du Sud	71	(62:83)	42	(39:45)	59	(54:64)
Asie du Sud-Est	50	(42:62)	34	(31:37)	65	(60:72)
Asie occidentale	75	(63:93)	67	(62:75)	70	(64:77)
Océanie	27	(20:39)	64	(48:95)	70	(52:110)
Caucase et Asie centrale	42	(34:52)	68	(63:74)	63	(58:68)
Régions développées	61	(52:72)	81	(75:89)	78	(73:85)
Pays les moins avancés	27	(24:31)	37	(35:39)	55	(53:58)
Pays en développement sans littoral	42	(37:48)	50	(47:54)	62	(60:65)
Petits États insulaires en développement	22	(18:27)	56	(49:64)	60	(53:69)

<sup>a</sup> Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

**b) Patients soignés avec succès dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation**

(En pourcentage)

	1994	2000	2009
<b>Monde</b>	75	69	86
Régions en développement	75	69	87
Afrique du Nord	80	88	87
Afrique subsaharienne	60	71	80
Amérique latine et Caraïbes	65	76	77
Caraïbes	74	72	80
Amérique latine	65	77	76
Asie de l'Est	88	92	95
Asie du Sud	74	42	88

---

	<i>1994</i>	<i>2000</i>	<i>2009</i>
Asie du Sud-Est	82	86	90
Asie occidentale	72	77	86
Océanie	61	76	76
Caucase et Asie centrale <sup>a</sup>	73	79	74
Régions développées	68	66	64
Pays les moins avancés	66	77	85
Pays en développement sans littoral	57	75	80
Petits États insulaires en développement	67	73	78

---

<sup>a</sup> Le chiffre figurant dans la colonne 1994 date de 1995.



## Objectif 7 Préserver l'environnement

### Cible 7.A Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles

Indicateur 7.1  
**Proportion de zones forestières**  
(En pourcentage)

	1990	2000	2010
<b>Monde</b>	32,0	31,4	31,0
Régions en développement	29,4	28,2	27,6
Afrique du Nord	1,4	1,4	1,4
Afrique subsaharienne	31,2	29,5	28,1
Amérique latine et Caraïbes	52,0	49,6	47,4
Caraïbes	25,8	28,1	30,3
Amérique latine	52,3	49,9	47,6
Asie de l'Est	16,4	18,0	20,5
Asie de l'Est (hors Chine)	15,2	14,0	12,8
Asie du Sud	14,1	14,1	14,5
Asie du Sud (hors Inde)	7,8	7,3	7,1
Asie du Sud-Est	56,9	51,3	49,3
Asie occidentale	2,8	2,9	3,3
Océanie	67,5	65,1	62,5
Caucase et Asie centrale	3,9	3,9	3,9
Régions développées	36,3	36,6	36,7
Pays les moins avancés	32,7	31,0	29,6
Pays en développement sans littoral	19,3	18,2	17,1
Petits États insulaires en développement	64,6	63,7	62,7

Indicateur 7.2  
**Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar  
de produit intérieur brut (en parité du pouvoir d'achat)**

**a) Total<sup>a</sup>**

(En millions de tonnes)

	1990	2000	2005	2009
<b>Monde</b>	21 659	23 845	27 931	30 086
Régions en développement	6 717	9 942	13 590	16 934
Afrique du Nord	229	330	403	475
Afrique subsaharienne	462	553	635	730
Amérique latine et Caraïbes	1 007	1 330	1 485	1 600
Caraïbes	84	99	105	130
Amérique latine	922	1 231	1 379	1 470
Asie de l'Est	2 991	3 979	6 388	8 325
Asie de l'Est (hors Chine)	531	574	598	637
Asie du Sud	993	1 709	2 089	2 818
Asie du Sud (hors Inde)	303	522	678	838
Asie du Sud-Est	423	779	1 047	1 192
Asie occidentale	606	927	1 148	1 327
Océanie	6	7	11	9
Caucase et Asie centrale <sup>b</sup>	499	328	386	459
Régions développées	14 942	13 902	14 341	13 151
Pays les moins avancés	61	110	162	204
Pays en développement sans littoral	50	399	459	549
Petits États insulaires en développement	139	158	171	178
Pays visés à l'annexe I <sup>c, d, e</sup>	14 967	14 429	14 905	13 659

**b) Par habitant**

(En tonnes)

	1990	2000	2005	2009
<b>Monde</b>	2,92	3,49	3,93	4,13
Régions en développement	1,60	1,96	2,53	3,01
Afrique du Nord	2,11	2,42	2,73	3,00
Afrique subsaharienne	0,64	0,62	0,64	0,64
Amérique latine et Caraïbes	2,17	2,45	2,55	2,61
Caraïbes	2,29	2,35	2,34	2,67
Amérique latine	2,16	2,45	2,56	2,61

	1990	2000	2005	2009
Asie de l'Est	2,46	2,95	4,60	5,88
Asie de l'Est (hors Chine)	7,42	7,31	7,41	7,74
Asie du Sud	0,83	1,17	1,32	1,68
Asie du Sud (hors Inde)	0,94	1,28	1,52	1,78
Asie du Sud-Est	0,90	1,39	1,72	1,91
Asie occidentale	4,95	5,92	6,63	6,85
Océanie	0,94	0,94	1,24	0,98
Caucase et Asie centrale <sup>b</sup>	8,06	4,64	5,57	6,58
Régions développées	11,00	10,82	10,96	9,98
Pays les moins avancés	0,12	0,16	0,21	0,24
Pays en développement sans littoral	0,23	1,08	1,16	1,32
Petits États insulaires en développement	2,45	2,43	2,40	2,39
Pays visés à l'annexe I <sup>c, d, e</sup>	12,8	11,8	11,9	10,7

**c) Pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité de pouvoir d'achat)**

(En kilogrammes)

	1990	2000	2005	2009
<b>Monde</b>	0,55	0,50	0,50	0,48
Régions en développement	0,69	0,59	0,62	0,60
Afrique du Nord	0,55	0,49	0,48	0,47
Afrique subsaharienne	0,45	0,45	0,41	0,36
Amérique latine et Caraïbes	0,32	0,30	0,30	0,28
Caraïbes	1,05	0,74	0,67	0,67
Amérique latine	0,30	0,29	0,29	0,27
Asie de l'Est	1,59	0,89	0,95	0,85
Asie de l'Est (hors Chine)	0,83	0,52	0,44	0,41
Asie du Sud	0,58	0,62	0,55	0,56
Asie du Sud (hors Inde)	0,47	0,54	0,53	0,55
Asie du Sud-Est	0,40	0,45	0,47	0,45
Asie occidentale	0,71	0,58	0,60	0,66
Océanie	0,50	0,43	0,58	0,43
Caucase et Asie centrale <sup>b</sup>	2,35	1,61	1,23	1,08
Régions développées	0,46	0,44	0,41	0,37
Pays les moins avancés	0,17	0,20	0,20	0,19
Pays en développement sans littoral	0,28	0,86	0,69	0,64
Petits États insulaires en développement	0,80	0,53	0,48	0,42
Pays visés à l'annexe I <sup>c, d, e</sup>	0,59	0,47	0,43	0,38

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

<sup>a</sup> Total des émissions de dioxyde de carbone provenant de combustibles fossiles (en millions de tonnes), englobant la consommation de combustibles solides, de combustibles liquides et de gaz, la production de ciment et la combustion de gaz de torchères (*Source* : United States Carbon Dioxide Information Analysis Center).

<sup>b</sup> Le chiffre figurant dans la colonne 1990 date de 1992.

<sup>c</sup> Il s'agit de tous les pays visés à l'annexe I qui font rapport à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les autres ne sont pas tenus de présenter de rapport annuel.

<sup>d</sup> Les rapports nationaux présentés à la Convention-cadre conformément aux directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat doivent recenser toutes les émissions de dioxyde de carbone anthropiques du pays. Il s'agit de la somme des émissions produites par le secteur de l'énergie, les activités industrielles, l'agriculture et les déchets.

<sup>e</sup> À l'exclusion des émissions et des absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie.

### Indicateur 7.3

#### Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

[En tonnes PACO (potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)]

	1986	1990 <sup>a</sup>	2000	2010
Régions en développement	280 530	236 892	208 013	40 315
Afrique du Nord	14 214	6 203	8 129	914
Afrique subsaharienne	36 347	23 449	9 597	1 645
Amérique latine et Caraïbes	78 663	76 048	31 104	5 234
Caraïbes	2 216	2 177	1 669	159
Amérique latine	76 448	73 871	29 435	5 075
Asie de l'Est	103 445	103 217	105 762	23 598
Asie de l'Est (hors Chine)	25 436	12 904	14 885	2 210
Asie du Sud	13 473	3 338	28 161	2 780
Asie du Sud (hors Inde)	6 159	3 338	9 466	847
Asie du Sud-Est	17 926	21 108	16 831	2 833
Asie occidentale	16 349	3 481	8 299	3 295
Océanie	113	47	129	17
Caucase et Asie centrale	11 607	2 738	928	141
Régions développées	1 228 998	828 590	25 364	1 360
Pays les moins avancés	3 494	1 457	4 813	672
Pays en développement sans littoral	14 616	3 354	2 395	373
Petits États insulaires en développement	9 419	7 162	2 147	404

<sup>a</sup> Pour les années antérieures à l'entrée en vigueur de l'obligation de communiquer des données sur un groupe de substances, les valeurs de l'année de référence sont utilisées en cas d'absence de données. Tel est le cas pour les substances visées aux annexes B, C et E, pour lesquelles l'obligation est entrée en vigueur en 1992, 1992 et 1994 respectivement.

Indicateur 7.4

**Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques**

(En pourcentage)

	1990	2000	2009
Partiellement exploités	31,3	25,4	12,7
Pleinement exploités	50,0	47,2	57,4
Surexploités	18,6	27,4	29,9

Indicateur 7.5

**Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau**

(En pourcentage)

<b>Monde</b> . . . . .	9,2
Régions en développement . . . . .	7,4
Afrique du Nord . . . . .	89,0
Afrique subsaharienne . . . . .	3,2
Amérique latine et Caraïbes . . . . .	2,0
Caraïbes . . . . .	15,2
Amérique latine. . . . .	1,9
Asie de l'Est . . . . .	19,8
Asie de l'Est (hors Chine) . . . . .	20,8
Asie du Sud . . . . .	52,9
Asie du Sud (hors Inde) . . . . .	53,3
Asie du Sud-Est . . . . .	7,8
Asie occidentale . . . . .	54,9
Océanie . . . . .	0,06
Caucase et Asie centrale . . . . .	55,1
Régions développées. . . . .	10,0
Pays les moins avancés . . . . .	4,5
Pays en développement sans littoral . . . . .	12,9
Petits États insulaires en développement . . . . .	1,5

**Cible 7.B**  
**Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique**  
**et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas**  
**d'ici à 2010**

Indicateur 7.6

**Proportion de zones terrestres et marines protégées****a) Zones terrestres et zones marines<sup>a, b</sup>**

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
<b>Monde<sup>c</sup></b>	8,1	10,6	12,0
Régions en développement	7,9	10,6	12,2
Afrique du Nord	3,3	3,7	4,0
Afrique subsaharienne	10,7	11,0	11,5
Amérique latine et Caraïbes	9,0	14,7	19,3
Caraïbes	3,3	3,8	4,6
Amérique latine	9,3	15,1	19,9
Asie de l'Est	11,5	14,3	15,3
Asie de l'Est (hors Chine)	3,9	11,4	11,6
Asie du Sud	5,0	5,6	5,9
Asie du Sud (hors Inde)	5,4	6,2	6,8
Asie du Sud-Est	4,6	7,1	7,8
Asie occidentale	3,5	14,2	14,3
Océanie	0,5	1,1	3,2
Caucase et Asie centrale	2,7	3,0	3,0
Régions développées	8,3	10,4	11,6
Pays les moins avancés	8,9	9,5	9,8
Pays en développement sans littoral	8,9	10,9	11,3
Petits États insulaires en développement	1,5	2,7	4,2

**b) Zones terrestres<sup>a, b</sup>**

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
<b>Monde<sup>c</sup></b>	8,8	11,3	12,7
Régions en développement	8,8	11,7	13,3
Afrique du Nord	3,3	3,7	4,0
Afrique subsaharienne	11,1	11,3	11,8
Amérique latine et Caraïbes	9,7	15,3	20,3
Caraïbes	9,2	9,9	11,2
Amérique latine	9,7	15,4	20,4

	1990	2000	2010
Asie de l'Est	12,0	14,9	15,9
Asie de l'Est (hors Chine)	4,0	12,1	12,2
Asie du Sud	5,3	5,9	6,2
Asie du Sud (hors Inde)	5,8	6,7	7,3
Asie du Sud-Est	8,7	13,1	13,8
Asie occidentale	3,8	15,3	15,4
Océanie	2,0	3,0	4,9
Caucase et Asie centrale	2,7	3,0	3,0
Régions développées	8,7	10,7	11,6
Pays les moins avancés	9,4	10,0	10,2
Pays en développement sans littoral	8,9	10,9	11,3
Petits États insulaires en développement	4,0	6,3	7,6

c) **Zones marines<sup>a, b</sup>**

(Rapport entre les zones marines protégées et la superficie totale des eaux territoriales, en pourcentage)

	1990	2000	2010
<b>Monde<sup>c</sup></b>	3,1	5,2	7,2
Régions en développement	1,0	2,9	4,0
Afrique du Nord	3,1	3,6	4,6
Afrique subsaharienne	1,4	3,1	4,0
Amérique latine et Caraïbes	2,7	8,9	10,8
Caraïbes	1,1	1,5	2,2
Amérique latine	3,3	11,8	14,3
Asie de l'Est	0,8	1,4	1,6
Asie de l'Est (hors Chine)	2,1	2,1	2,3
Asie du Sud	0,9	1,1	1,2
Asie du Sud (hors Inde)	0,5	0,6	0,8
Asie du Sud-Est	0,6	1,3	2,1
Asie occidentale	0,7	2,0	2,2
Océanie	0,2	0,6	2,8
Caucase et Asie centrale	0,2	0,4	0,4
Régions développées	5,9	8,5	11,5
Pays les moins avancés	0,9	1,9	3,4
Pays en développement sans littoral <sup>d</sup>	0,0	0,0	0,0
Petits États insulaires en développement	0,4	1,2	2,8

<sup>a</sup> Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique des précédents rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement s'expliquent par l'existence de nouvelles données, la révision des méthodes utilisées et le redécoupage des régions.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

<sup>b</sup> Les zones dont on ignore en quelle année elles ont été déclarées zones protégées sont prises en compte pour chaque année.

<sup>c</sup> Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats des régions développées et en développement.

<sup>d</sup> À l'exclusion des eaux des mers fermées faisant l'objet de revendications territoriales de la part de certains pays en développement sans littoral.

### Indicateur 7.7

#### Proportion d'espèces menacées d'extinction<sup>a</sup>

(Pourcentage d'espèces dont on ne considère pas qu'elles disparaîtront dans un proche avenir)

	1986	1990	2000	2008
<b>Monde</b>	85,3	85,0	84,3	83,7
Régions en développement	84,9	84,7	84,0	83,4
Afrique du Nord	94,3	94,1	93,9	93,6
Afrique subsaharienne	87,6	87,6	87,3	87,1
Amérique latine et Caraïbes	84,1	83,8	83,1	82,6
Asie de l'Est	89,9	89,7	89,0	88,4
Asie du Sud	84,9	84,8	84,4	84,1
Asie du Sud-Est	87,9	87,6	86,6	86,0
Asie occidentale	93,5	93,3	92,7	92,2
Océanie	91,2	91,0	90,4	90,0
Caucase et Asie centrale	95,7	95,5	94,9	94,4
Régions développées	90,9	90,6	90,1	89,6

<sup>a</sup> D'après l'indice de la Liste rouge, qui détermine les chances de survie des espèces vertébrées (mammifères, oiseaux et amphibiens). Cet indice de l'Union internationale pour la conservation de la nature mesure la proportion des espèces qui ne risquent pas de disparaître dans un futur proche même si elles ne font pas l'objet de mesures de conservation particulières, de 1,0 (toutes les espèces sont hors de danger) à zéro (toutes les espèces se sont éteintes).



**Cible 7.C**  
**Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage**  
**de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau**  
**potable et à des services d'assainissement de base**

Indicateur 7.8

**Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée**

(En pourcentage)

	1990			2010		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
<b>Monde</b>	<b>76</b>	95	62	<b>89</b>	96	81
Régions en développement	<b>70</b>	93	59	<b>86</b>	95	79
Afrique du Nord	<b>87</b>	94	80	<b>92</b>	95	89
Afrique subsaharienne	<b>49</b>	83	36	<b>61</b>	83	49
Amérique latine et Caraïbes	<b>85</b>	95	64	<b>94</b>	98	81
Asie de l'Est	<b>68</b>	97	56	<b>91</b>	98	85
Asie de l'Est (hors Chine)	<b>96</b>	97	93	<b>98</b>	100	91
Asie du Sud	<b>72</b>	90	66	<b>90</b>	96	88
Asie du Sud (hors Inde)	<b>79</b>	94	73	<b>86</b>	93	82
Asie du Sud-Est	<b>71</b>	91	62	<b>88</b>	94	83
Asie occidentale	<b>85</b>	96	68	<b>89</b>	96	76
Océanie	<b>55</b>	93	42	<b>54</b>	93	42
Caucase et Asie centrale	<b>88</b>	96	80	<b>87</b>	97	80
Régions développées	<b>98</b>	100	94	<b>99</b>	100	97

Indicateur 7.9

**Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées**

(En pourcentage)

	1990			2010		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
<b>Monde</b>	49	76	29	63	79	47
Régions en développement	36	65	21	56	73	43
Afrique du Nord	72	91	55	90	94	85
Afrique subsaharienne	26	43	19	30	43	23
Amérique latine et Caraïbes	68	80	38	80	84	60
Asie de l'Est	27	53	16	66	76	57
Asie de l'Est (hors Chine)	100	100	100	92	95	81

	1990			2010		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Asie du Sud	24	57	12	41	64	30
Asie du Sud (hors Inde)	41	72	29	58	76	49
Asie du Sud-Est	46	68	36	69	82	60
Asie occidentale	80	96	55	85	94	67
Océanie	55	85	45	55	84	46
Caucase et Asie centrale	91	96	86	96	96	95
Régions développées	95	97	91	95	96	93

**Cible 7.D**  
**Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis**

Indicateur 7.10

**Proportion de citoyens vivant dans des taudis<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	1990	2000	2012
Régions en développement	46,2	39,3	32,7
Afrique du Nord	34,4	20,3	13,3
Afrique subsaharienne	70,0	65,0	61,7
Amérique latine et Caraïbes	33,7	29,2	23,5
Asie de l'Est	43,7	37,4	28,2
Asie du Sud	57,2	45,8	35,0
Asie du Sud-Est	49,5	39,6	31,0
Asie occidentale	22,5	20,6	24,6
Océanie <sup>b</sup>	24,1	24,1	24,1

<sup>a</sup> Citadins connaissant l'une au moins des quatre conditions suivantes : accès insuffisant à une source d'eau de boisson améliorée, accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées, surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce) ou habitation faite de matériaux non durables. La moitié des habitants de taudis urbains utilisant des fosses d'aisance sont considérés comme bénéficiant d'infrastructures d'assainissement améliorées.

<sup>b</sup> Absence de données permettant d'évaluer la tendance pour l'Océanie.

## **Objectif 8**

### **Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

#### **Cible 8.A**

##### **Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire**

Comprend un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

#### **Cible 8.B**

##### **Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés**

Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui montrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

#### **Cible 8.C**

##### **Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)**

#### **Cible 8.D**

##### **Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme**

*Aide publique au développement (APD)*

Indicateur 8.1

**Montant net de l'APD, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**

**a) Montant total de l'aide annuelle<sup>a</sup>**

(En milliards de dollars des États-Unis)

	1990	2002	2005	2007	2008	2009	2010	2011 <sup>b</sup>
Ensemble des pays en développement	52,8	58,6	107,8	104,2	122,0	119,8	128,5	133,5
Pays les moins avancés	15,1	16,7	25,9	32,3	37,8	37,4	44,0	–

<sup>a</sup> Y compris les remises de dette ne relevant pas de l'APD mais à l'exclusion des remises de dettes militaires.

<sup>b</sup> Données préliminaires.

**b) Part du revenu national brut des pays donateurs du CAD de l'OCDE**

(En pourcentage)

	1990	2002	2005	2007	2008	2009	2010	2011 <sup>a</sup>
Ensemble des pays en développement	0,32	0,23	0,32	0,27	0,3	0,31	0,32	0,31
Pays les moins avancés	0,09	0,07	0,08	0,08	0,09	0,10	0,11	–

<sup>a</sup> Données préliminaires.

**Indicateur 8.2****Part de l'APD sectorielle des pays du CAD de l'OCDE consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)**

	1999	2001	2003	2005	2007	2009	2010
En pourcentage	10,1	14,0	15,7	16,0	19,9	21,2	15,6
En milliards de dollars des États-Unis	3,1	3,5	5,8	8,2	12,4	17,0	13,8

**Indicateur 8.3****Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD de l'OCDE qui n'est pas liée<sup>a</sup>**

	1990	2003	2005	2007	2008	2009	2010
En pourcentage	67,6	91,1	91,4	83,9	86,5	84,5	83,6
En milliards de dollars des États-Unis	16,3	30,1	49,0	60,3	80,1	71,3	73,6

<sup>a</sup> Ne tient pas compte de la coopération technique et des dépenses administratives, ni de l'APD dont on ignore si elle est liée ou non. La proportion de l'APD bilatérale liée, hors coopération technique et dépenses administratives, s'élevait à 99,6 % en 2008.

Indicateur 8.4

**APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut**

	1990	2003	2005	2007	2008	2009	2010
En pourcentage	10,2	8,3	7,0	5,9	5,4	4,7	4,0
En milliards de dollars des États-Unis	7,0	12,2	15,1	19,9	22,7	25,0	25,0

Indicateur 8.5

**APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut**

	1990	2003	2005	2007	2008	2009	2010
En pourcentage	2,6	2,2	2,5	2,6	2,6	3,1	4,9
En milliards de dollars des États-Unis	2,1	1,8	2,5	3,3	3,7	4,2	6,8

*Accès aux marchés*

Indicateur 8.6

**Proportion du total des importations des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits**

(En pourcentage)

	1996	2000	2005	2007	2010
a) À l'exclusion des armes					
Pays en développement <sup>a</sup>	52	62	75	81	82
Dont régime préférentiel <sup>b</sup>	17	15	18	16	16
Afrique du Nord	52	57	97	97	98
Afrique subsaharienne	78	80	93	96	98
Amérique latine et Caraïbes	66	75	93	94	95
Asie de l'Est	35	52	62	67	69
Asie du Sud	47	48	58	72	73
Asie du Sud-Est	59	75	77	80	82
Asie occidentale	34	39	66	96	96
Océanie	85	83	89	91	94
Caucase et Asie centrale	91	84	94	94	98
Pays les moins avancés	68	75	83	89	89
Dont régime préférentiel <sup>b</sup>	29	42	28	27	30
b) À l'exclusion des armes et du pétrole					
Pays en développement <sup>a</sup>	54	65	75	77	79
Dont régime préférentiel <sup>b</sup>	19	17	21	20	19

	1996	2000	2005	2007	2010
Afrique du Nord	20	26	95	95	96
Afrique subsaharienne	88	83	91	93	96
Amérique latine et Caraïbes	73	81	93	93	94
Asie de l'Est	35	52	62	67	69
Asie du Sud	41	46	58	63	67
Asie du Sud-Est	60	76	77	79	81
Asie occidentale	35	44	87	93	93
Océanie	82	79	87	89	93
Caucase et Asie centrale	90	69	84	82	90
Pays les moins avancés	78	70	80	80	80
Dont régime préférentiel <sup>b</sup>	35	35	49	52	54

<sup>a</sup> Dont les pays les moins avancés.

<sup>b</sup> La véritable marge de préférence est calculée en excluant de l'admission en franchise de droits tous les produits qui bénéficient déjà d'une franchise de droits au titre du régime de la nation la plus favorisée. Les indicateurs correspondent aux conditions les meilleures, notamment dans le cadre d'accords régionaux ou préférentiels.

#### Indicateur 8.7

#### **Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement**

(En pourcentage)

	1996	2000	2005	2010
a) Produits agricoles				
Pays en développement	10,4	9,2	8,8	7,3
Afrique du Nord	6,6	7,3	7,2	6,0
Afrique subsaharienne	7,4	6,2	6,2	3,2
Amérique latine et Caraïbes	12,0	10,3	9,7	7,6
Asie de l'Est	9,3	9,5	10,7	10,5
Asie du Sud	5,4	5,3	4,5	5,5
Asie du Sud-Est	11,3	10,1	9,1	9,0
Asie occidentale	8,2	7,5	5,0	5,3
Océanie	11,5	9,4	8,7	2,9
Caucase et Asie centrale	4,7	3,8	3,4	3,0
Pays les moins avancés	3,8	3,6	3,0	1,0
b) Textiles				
Pays en développement	7,3	6,6	5,3	5,0
Afrique du Nord	8,0	7,2	4,4	3,7
Afrique subsaharienne	3,9	3,4	2,9	2,8
Amérique latine et Caraïbes	4,7	3,5	1,5	1,2
Asie de l'Est	7,3	6,6	5,8	5,7

	1996	2000	2005	2010
Asie du Sud	7,1	6,5	6,1	5,7
Asie du Sud-Est	9,1	8,4	6,0	5,4
Asie occidentale	9,1	8,2	4,6	4,4
Océanie	5,9	5,4	4,9	4,9
Caucase et Asie centrale	7,3	6,3	5,8	5,6
Pays les moins avancés	4,6	4,1	3,2	3,2
c) Vêtements				
Pays en développement	11,5	10,8	8,4	8,0
Afrique du Nord	11,9	11,1	8,0	5,6
Afrique subsaharienne	8,5	7,9	1,6	2,6
Amérique latine et Caraïbes	8,8	7,8	1,3	1,2
Asie de l'Est	12,0	11,5	11,0	11,0
Asie du Sud	10,2	9,6	8,6	8,5
Asie du Sud-Est	14,2	13,5	10,5	9,2
Asie occidentale	12,6	11,8	8,5	8,2
Océanie	8,8	8,3	8,4	8,8
Caucase et Asie centrale	12,9	11,8	11,5	10,7
Pays les moins avancés	8,2	7,8	6,4	6,7

Indicateur 8.8

**Estimation des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut**

	1990	2003	2005	2007	2008	2009	2010 <sup>a</sup>
En pourcentage	1,810	1,110	1,034	0,860	0,860	0,920	0,850
En milliards de dollars des États-Unis	324	338	370	355	377	378	366

<sup>a</sup> Données préliminaires.

Indicateur 8.9

**Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales<sup>a</sup>**

	2001	2003	2005	2007	2009	2010
Politique commerciale et réglementation des échanges, et mesures d'ajustement dans le domaine commercial <sup>b</sup>	1,0	0,8	0,8	0,8	0,9	1,0
Infrastructure économique	21,5	14,8	17,2	13,6	15,1	19,3

	2001	2003	2005	2007	2009	2010
Renforcement des capacités de production	16,0	13,4	12,8	13,3	12,9	12,9
<b>Montant total de l'aide au commerce</b>	<b>38,5</b>	<b>29,0</b>	<b>30,7</b>	<b>27,7</b>	<b>28,9</b>	<b>33,3</b>

<sup>a</sup> Indicateurs de l'aide au commerce en pourcentage de l'APD bilatérale sectorielle (monde).

<sup>b</sup> Les données concernant les mesures d'ajustement dans le domaine commercial n'ont été communiquées qu'à partir de 2007. Seuls le Canada et la Commission européenne en ont transmis.

### *Soutenabilité de la dette*

#### Indicateur 8.10

#### **Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif)**

	2000 <sup>a</sup>	2011 <sup>b</sup>
Pays parvenus au point d'achèvement	1	32
Pays parvenus au point de décision mais pas au point d'achèvement	21	4
Pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	12	4
<b>Total des pays susceptibles de bénéficier de l'Initiative</b>	<b>34</b>	<b>40</b>

<sup>a</sup> Tous les pays comptabilisés bénéficiaient encore de l'Initiative en 2011. Pour la période 2000-2010, les données correspondent à la situation du pays à la fin de chaque année.

<sup>b</sup> En septembre 2011.

#### Indicateur 8.11

#### **Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale<sup>a</sup>**

(En milliards de dollars des États-Unis, montant cumulé)

	2000	2011
En faveur des pays ayant atteint le point de décision ou le point d'achèvement	32	92

<sup>a</sup> En valeur actualisée nette à la fin de 2009; état des engagements en septembre 2011.

#### Indicateur 8.12

#### **Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services<sup>a</sup>**

	1990	2000	2008	2009	2010
Régions en développement	20,5	12,6	3,4	3,6	3,0
Afrique du Nord	39,8	15,3	4,0	4,7	6,6
Afrique subsaharienne	16,6	10,1	2,5	3,9	2,7
Amérique latine et Caraïbes	20,7	21,9	6,9	7,2	6,3



	1990	2000	2008	2009	2010
Caraïbes	16,8	8,0	11,5	14,7	11,6
Amérique latine	20,8	22,4	6,8	7,0	6,2
Asie de l'Est	10,6	4,9	0,6	0,6	0,6
Asie de l'Est (hors Chine)	5,9 <sup>b</sup>	6,0	2,3	4,2	4,3
Asie du Sud	26,9	15,5	5,1	3,6	2,9
Asie du Sud (hors Inde)	22,7	14,9	7,8	9,9	9,0
Asie du Sud-Est	16,7	6,5	3,0	4,0	3,0
Asie occidentale	27,8	16,2	9,2	8,8	9,0
Océanie	14,7	6,2	2,8	1,9	1,6
Caucase et Asie centrale	0,6 <sup>b</sup>	8,4	0,7	1,1	1,1
Pays les moins avancés	16,9	11,5	2,9	5,3	3,7
Pays en développement sans littoral	18,5	9,7	1,3	1,8	1,6
Petits États insulaires en développement	13,9	8,8	7,6	9,3	10,9

<sup>a</sup> Y compris les pays participant au système de notification de la dette de la Banque mondiale. Les agrégats sont calculés à partir des données disponibles et peuvent, certaines années, exclure les pays qui n'ont pas communiqué de données relatives aux exportations de biens et services et au revenu net de l'extérieur.

<sup>b</sup> Chiffre datant de 1993.

### **Cible 8.E** **En coopération avec l'industrie pharmaceutique,** **rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables** **dans les pays en développement**

Indicateur 8.13

**Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions durables**

On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.

### **Cible 8.F** **En coopération avec le secteur privé, faire en sorte** **que les nouvelles technologies, en particulier les technologies** **de l'information et des communications, profitent** **au plus grand nombre**

Indicateur 8.14

**Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 personnes**

	1995	2000	2011
<b>Monde</b>	12,1	16,0	17,3
Régions en développement	4,1	7,9	11,6

	1995	2000	2011
Afrique du Nord	4,5	7,2	10,5
Afrique subsaharienne	1,1	1,4	1,4
Amérique latine et Caraïbes	9,1	14,7	18,2
Caraïbes	9,1	14,9	18,8
Amérique latine	9,0	11,3	10,7
Asie de l'Est	5,5	13,7	23,2
Asie de l'Est (hors Chine)	33,0	43,0	49,0
Asie du Sud	1,5	3,2	4,2
Asie du Sud (hors Inde)	2,2	3,5	8,1
Asie du Sud-Est	2,9	4,8	11,6
Asie occidentale	13,1	17,1	15,2
Océanie	4,7	5,2	6,0
Caucase et Asie centrale	9,0	8,8	14,3
Régions développées	43,0	49,4	43,6
Pays les moins avancés	0,3	0,5	1,1
Pays en développement sans littoral	2,7	2,8	3,9
Petits États insulaires en développement	10,3	13,0	12,2

## Indicateur 8.15

**Pourcentage de la population abonnée à un service de téléphonie mobile**

	1995	2000	2011
<b>Monde</b>	1,6	12,1	85,7
Régions en développement	0,4	5,4	77,7
Afrique du Nord	<0,1	2,8	106,1
Afrique subsaharienne	0,1	1,7	52,9
Amérique latine et Caraïbes	0,8	12,3	106,8
Caraïbes	0,8	12,6	110,3
Amérique latine	1,2	7,5	58,9
Asie de l'Est	0,5	9,9	74,8
Asie de l'Est (hors Chine)	3,4	50,2	95,3
Asie du Sud	<0,1	0,4	69,1
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	0,5	61,6
Asie du Sud-Est	0,7	4,2	98,7
Asie occidentale	0,6	13,1	98,0
Océanie	0,2	2,4	45,2
Caucase et Asie centrale	<0,1	1,3	104,6
Régions développées	6,4	40,0	122,3
Pays les moins avancés <sup>a</sup>	<0,1	0,3	41,8

	1995	2000	2011
Pays en développement sans littoral	<0,1	1,1	54,4
Petits États insulaires en développement	1,5	11,0	65,7

<sup>a</sup> La valeur figurant dans la colonne 1995 date de 1996.

**Indicateur 8.16**  
**Pourcentage de la population utilisant l'Internet**

	1995	2000	2011
<b>Monde</b>	0,8	6,5	32,5
Régions en développement	0,1	2,1	24,3
Afrique du Nord	<0,1	0,7	33,5
Afrique subsaharienne	0,1	0,5	12,6
Amérique latine et Caraïbes	0,1	3,9	38,8
Caraïbes	0,1	4,0	39,7
Amérique latine	0,1	2,9	27,8
Asie de l'Est	0,1	3,7	39,9
Asie de l'Est (hors Chine)	1,1	28,6	59,7
Asie du Sud	<0,1	0,5	10,0
Asie du Sud (hors Inde) <sup>a</sup>	<0,1	0,3	9,6
Asie du Sud-Est	0,1	2,4	23,7
Asie occidentale	0,1	3,2	34,6
Océanie	0,1	1,8	8,8
Caucase et Asie centrale	<0,1	0,5	31,5
Régions développées	3,2	25,0	70,2
Pays les moins avancés <sup>b</sup>	<0,1	0,1	6,0
Pays en développement sans littoral <sup>a</sup>	<0,1	0,3	11,4
Petits États insulaires en développement	0,4	5,2	27,5

<sup>a</sup> La valeur figurant dans la colonne 1995 date de 1996.

<sup>b</sup> La valeur figurant dans la colonne 1995 date de 1998.

*Source* : Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (<http://mdgs.un.org>).

*Notes* : Sauf indication contraire, les groupements régionaux correspondent aux régions géographiques de l'ONU, auxquelles des modifications ont été apportées afin de constituer dans la mesure du possible des groupes homogènes du point de vue de l'analyse et de la présentation. La composition régionale adoptée pour le rapport de 2012 sur les indicateurs des objectifs du Millénaire peut être consultée à l'adresse <http://mdgs.un.org>, à la rubrique « Données ».

(Voir notes page suivante)

*(Suite des notes)*

La rubrique « Régions développées » comprend l'Europe (sauf les pays de la Communauté d'États indépendants), l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Les pays d'Europe en transition y sont systématiquement inclus.

La rubrique « Caucase et Asie centrale » comprend l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan.

En ce qui concerne l'Afrique, certains indicateurs des objectifs du Millénaire sont présentés par sous-régions suivant la classification adoptée par la Commission économique pour l'Afrique.

---

12-46002 (F) 130812 120912

